

La Brèche

organe bimensuel du
Parti Socialiste Ouvrier (PSO)
section suisse de la IV^e Internationale

Chili :

DOUZE ANS DE DICTATURE

Depuis douze ans, le 11 septembre de chaque année, des manifestations rappellent le massacre du peuple chilien par les soldats de Pinochet. Douze ans de dictature, d'assassinats, de torture pour le peuple et les travailleurs chiliens. L'écrasement de la classe ouvrière, qui avait été le ferment des luttes sociales et politiques à l'époque d'Allende, explique en partie la durée de ce régime honni. Mais Pinochet, installé par les Etats-Unis, armé entre autres par les marchands de canons helvétiques (Mowag, SIG), n'aurait pas tenu sans l'appui intéressé des métropoles impérialistes. Pour elles, la dictature était la condition d'un "bon climat" favorable aux investissements. Ces puissances occidentales du prétendu "monde libre", promptes à préconiser le boycott contre l'URSS, sont celles qui maintiennent au pouvoir les dictatures les plus sanguinaires.

Douze ans de "bon climat" pour les investissements impérialistes ont apporté ce qu'ils apportent toujours : la misère et le sous-développement, la dette croissante. Même les classes moyennes auxquelles Pinochet avait promis monts et merveilles ont fini par se retourner contre lui. Ce qui explique l'ampleur des "protestas" qui se sont succédé tout au long de cette dernière année. Ces manifestations de masses, qui ont bravé la répression, ont trouvé une force vive dans les bidonvilles et les quartiers ouvriers. C'est là aussi que la répression a été la plus violente. Pour les travailleurs et les sans-travail, renverser la dictature ne signifie pas seulement imposer un régime démocratique. Cela implique tout autant l'instauration d'une démocratie sociale, des mesures immédiates contre la misère et le chômage. Avec Pinochet, c'est le pillage du pays par l'impérialisme qu'il faut balayer : l'abolition de la dette, du travail et à manger pour tous. Douze ans d'un terrible héritage. Héritage dont la force principale — la Démocratie chrétienne — de l'Alliance démocratique, coalition d'opposition modérée qui vient de signer le 26 août une plate-forme de transition démocratique, porte une lourde responsabilité. Son opposition récente au dictateur est un signe de plus de la crise du régime.

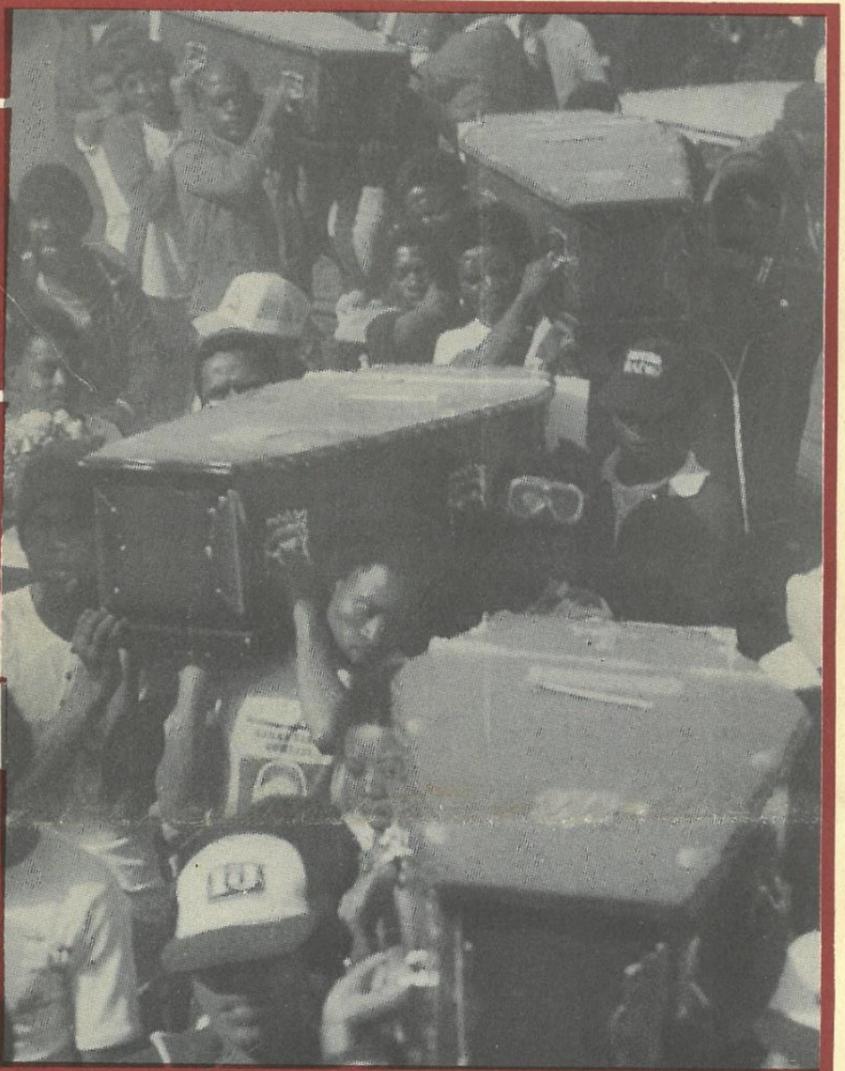
Situation analogue à celle de l'Argentine. La Démocratie chrétienne chilienne le redoute du reste, elle qui voudrait, comme Alfonsín en Argentine, endiguer la protestation sociale vers un simple retour à la démocratie. Or on voit aujourd'hui, un an après l'arrivée au pouvoir d'Alfonsín, combien ce retour à la démocratie est incapable de répondre à la crise sociale qui secoue l'Argentine. La bourgeoisie impose à ce pays une austérité sans précédent. Même sur le plan démocratique, elle se refuse à porter des coups décisifs à l'appareil de répression militaire et policier de l'ancienne dictature.

De nouvelles "protestas" sont prévues dans les mois qui viennent au Chili. Elles ébranleront sans doute davantage encore la dictature. Elles sont décisives pour ouvrir la voie à un régime démocratique. Mais dans la foulée de cette victoire, ce sont tous les problèmes du sous-développement qui surgiront. Voilà bien pourquoi les "démocraties" occidentales ne sont guère pressées de bouter dehors le dictateur.

La Brèche



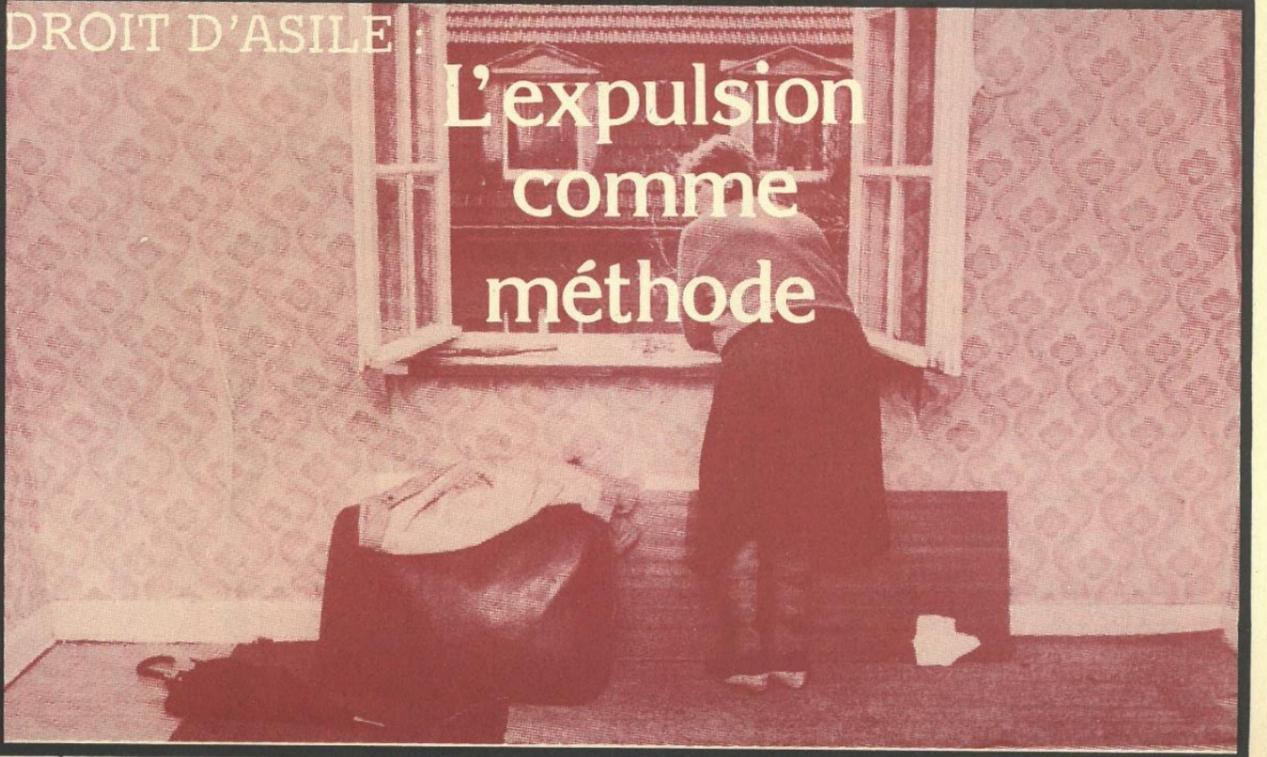
AFRIQUE
DU SUD :



RÉVOLTES CONTRE LE RACISME

DROIT D'ASILE

L'expulsion
comme
méthode



Journée d'études "Famine, pauvreté, exploitation, oppression":

THÉOLOGIE DE LA LIBÉRATION ET LIBÉRATION

samedi 28 septembre, de 10h à 18h
Aula B, Université Miséricorde
FRIBOURG

Org.: Collectif Dialogue (Fribourg).

Samedi matin

Théologie de la libération — pourquoi?
Quelles sont ses origines? Une perspective
avant tout pour les chrétiens
des pays du Tiers-Monde?

10h-11h: Allocution de bienvenue:

— Josaphat Pinto de Oliveira, dominicain,
professeur de théologie morale à l'Université
de Fribourg.

Exposé introductif sur la théologie de la
libération:

— Christian Ducoq, dominicain, professeur
de théologie dogmatique à l'Université de
Lyon.

11h-12h30: Débat.

12h30-14h: Repas.

Samedi après-midi

Théologie de la libération et stratégie de
la libération

14h-15h30: Deux communications:

— Giulio Girardi, prêtre, professeur de
philosophie politique à l'Université de
Sassari (Sardaigne);

— Charles-André Udry, économiste, colla-
borateur du "Centrum voor Politologie"
de l'Université Libre de Bruxelles.

15h30-16h: Pause.

16h30-18h30: Débat et conclusions.

Samedi soir

19h-23h: Repas en commun et discussions
informelles pour ceux/celles qui le désirent.

Talon-réponse

à découper et renvoyer

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Je paie:

fr. 15.- d'entrée

fr. 30.- de bon de soutien (tout sur-
plus sera utilisé pour publier les com-
munications de la Journée d'Etudes)

Repas:

Les repas seront pris à la salle St-Pierre,
avec inscription préalable pour:
 le repas de midi
 le repas du soir

Renvoyer avant le 24 septembre à:
Collectif Dialogue, c/o M^o Massard, Vieux-
Chênes 7, 1700 Fribourg. CCP: 17-11080-2
Antoine Gisler — Collectif Dialogue, Fribourg

TRIBUNAL POPULAIRE INTERNATIONAL CONTRE LA PROLIFÉRATION NUCLÉAIRE MONDIALE

14/15 septembre, GENÈVE

"Alors que le Traité de non-prolifération
existe, la nucléarisation continue."

PROGRAMME

Le Tribunal débute le samedi 14 septembre
à l'Université de Genève (Uni II, 24, Général-
Dufour, près de la Place Neuve) à 10h.

samedi 14 septembre:

10-12h: témoignages; 12-13h: débats/
workshops; 15-18h: témoignages; 18-19h:
débats/workshops.

dimanche 15 septembre:

10-12h: témoignages; 12-13h: débats/
workshops; 15-16h: session finale et
conclusion. Traduction simultanée anglais
et français.

De nombreux mouvements ou associations pour la
paix, antinucléaires suisses et internationaux,
ainsi que des syndicats et partis politiques de
gauche organisent ou appuient le Tribunal.

Talon d'inscription

Nom: _____

Prénom: _____

Rue: _____

No postal & lieu: _____

Organisation: _____

Téléphone: _____

Prière de retourner ce talon à: Comité Paix
Genève, c/o Georges Höfflin, 61, avenue
Wendt, 1203 Genève.

* * * * *

BOYCOTT DES PRODUITS SUD-AFRICAINS

Ne soyons pas complices!

Campagne de boycott des produits
sud-africains

Nous pouvons agir contre l'apartheid

Chacun peut agir dans son entourage, avec
ses propres moyens; nous pouvons tous:

— refuser d'acheter des produits de con-
sommation courante en provenance d'Afri-
que du Sud;

— intervenir auprès des commerçants qui
vendent des produits sud-africains;

— dénoncer les exportations de biens et
de services suisses à destination de l'Afrique
du Sud; certaines de ces exportations, com-
me celle de l'uranium enrichi de Kaiseraugst
en 1982, contribuent indirectement au ren-

forcement de la force de frappe nucléaire
sud-africaine;

— interpellier nos organisations, associa-
tions, paroisses, partis, etc. sur la question
de leurs relations bancaires avec les banques
compromises en Afrique du Sud;

— nous informer sur l'Afrique du Sud,
sur l'apartheid et sur la nécessité d'un boy-
cott, afin d'élargir le débat auprès de nos
connaissances;

— participer à des groupes qui com-
battent l'apartheid;

— organiser des actions locales de boy-
cott, de dénonciation et d'information.

Depuis le début des années soixante-dix, alors
que des banques américaines, hollandaises, an-
glaises et canadiennes se retiraient partiellement du
marché des prêts à l'Afrique du Sud, les trois
banques suisses, l'Union de Banques Suisses, la
Société de Banque Suisse et le Crédit Suisse (ainsi
que des banques allemandes) sont au premier rang
des pourvoyeurs de crédits à l'Etat et aux institu-
tions publiques sud-africaines. Nous engageons
toutes les personnes et institutions à retirer leurs
comptes des banques suisses UBS, SBS et CS.

Talon réponse:

— Je suis intéressé(e) à recevoir de l'infor-
mation supplémentaire concernant _____

— Je suis prêt(e) à diffuser l'information
sur le boycott, veuillez m'envoyer _____ exem-
plaires de ce document.

— Je suis disposé(e) à participer à une action
dans le cadre du boycott.

— Je vous signale tel produit d'origine sud-
africaine manquant dans votre liste: _____

— Je m'engage à verser Fr. _____ pour
soutenir le boycott.

Nom, prénom _____

Adresse _____

Mouvement anti-apartheid de Suisse/Branche
romande, 15, rue Lévrier, 1201 Genève.
Tél.: (022) 32 43 62 (le matin).



ACTE DE SOUTIEN AU PEUPLE CHILIEN

me 11 septembre, 20h 15

Maison du peuple — salle 4

5, place Chauderon

LAUSANNE

1973-1985

"12 ans de dictature,
de lutte et de solidarité"

avec:

Pierrette Parriaux, PSO;
Ernest Décosterd, 2e vice-prési-
dent du Conseil communal, POP;

Anne-Marie Depoquier, présidente
du PSV;

un représentant de l'exil chilien
en Suisse;

Roland Bersier, qui traitera de
"l'institutionnalisation des Etats
d'exception: la négation du droit
comme règle politique";

Jacques Secrétan, journaliste, de
retour du Chili.

Org.: Association de soutien
à la résistance chilienne —
Salvador Allende.

MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE CHILIEN

sa 14 septembre

GENÈVE

Départ Genève-Cornavin,

sortie de la gare,

rue du Mont-Blanc, 14h

Soirée de solidarité

dès 18h

Salle des fêtes d'Avanchet-

Salève, Avanchet-Parc

(bus X, arrêt Balaxert)

Musique populaire chilienne,
théâtre, danse, buffet, bal

Org.: ASRC — Salvador Al-
lende de Genève.

À PROPOS

VOTATIONS DU 22 SEPTEMBRE

Le PSO propose les mots d'ordre
de vote suivants pour les votations des
21/22 septembre:

Droit matrimonial: bien que la propo-
sition fédérale reste bien en dessous de
ce qui serait nécessaire, le nouveau
droit matrimonial apporte néanmoins
quelques améliorations. C'est pour-
quoi le PSO appelle à un vote massif
en faveur du **oui**, ce qui par ailleurs est
nécessaire pour barrer la route aux
référendaires, forces particulièrement
réactionnaires.

**Garantie du risque à l'innovation
(GRI):** ce projet vise la garantie par
l'Etat des crédits bancaires pour les
investissements à risque des petites et
moyennes entreprises. Les banques et
les investissements dans les nouvelles
technologies garantissent bien mieux
les profits que les places de travail.
Ceci est patent depuis le prétendu
sauvetage de l'horlogerie par les
grandes banques. Les places de travail
ne seront garanties que si la logique
du profit privé, inséparable du système
actuel, est rompue. Cependant les
patrons et leurs partis mènent une
campagne véhémente contre la GRI,
craignant qu'elle ne légitime une
incursion étatique dans l'économie
privée. Dans cette controverse, le PSO
appelle les salarié(e)s à ne pas prendre
partie et à déposer un **vote blanc** dans
l'urne. Il est plus efficace de se mobi-
liser dans un sens plus utile comme,
par exemple, une baisse importante du
temps de travail.

**Harmonisation du début de l'année
scolaire:** le PSO appelle à appuyer
cette mesure qui aurait dû être prise
depuis longtemps. A l'heure où l'insé-
curité concernant l'emploi incite beau-
coup de personnes au démenagement
et donc, pour leurs enfants, au change-
ment d'école, il est irresponsable qu'en
vertu d'arguments fédéralistes l'on
s'oppose à cette harmonisation, met-
tant ainsi en jeu toute l'année scolaire
des enfants concernés.



HAUSSE DU PRIX DE L'ABONNEMENT

Après moult années durant les-
quelles nous avons défié avec une
rare constance l'inflation sournoise,
nous devons aujourd'hui déposer les
armes. Bref, vous l'aurez compris, les
prix d'abonnement à *La Brèche* vont
augmenter. Voici nos nouveaux tarifs:

	Fr.
une année, enveloppe ouverte	55.-
une année, enveloppe fermée	65.-
une année, étranger (Europe)	80.-
abonnement de soutien	100.-
abonnement d'essai (7 numéros)	13.- (au lieu de 17 fr. 50)

En vous remerciant pour votre com-
préhension.

La rédaction

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

CHILI: douze ans de dictature 1

POLITIQUE

Comment on licencie: copains comme cochons 3

ETA Marin: licenciements sanctions! 3

Droit matrimonial: "L'égalité commence
avant le mariage." Entretien 8

Antiracisme: la petite main dérange 8

SOCIAL

L'armée en Suisse: une politique vieille
de 150 ans 4

Capitalisme et crise 4

Femmes: concilier l'impossible 5

Bienne: bricolage à 10 millions 5

DOSSIER

Droit d'asile: l'expulsion comme méthode,
entretien avec Laurent Moutinot 6-7

Comment ça se passe 7

Le mardi noir 7

INTERNATIONAL

Affaire Greenpeace: la politique de l'explosif 9

AFRIQUE DU SUD: la peur des banquiers 9

PÉROU: quel changement? Entretien avec
Hugo Blanco 10

Notes internationales 10

A LIRE

Fascisme helvétique: le colonel Fonjallaz 11

L'ÉVÈNEMENT

POLOGNE: "Solidarność domine l'état
spirituel de la nation." Interview de
Clive Loertscher 12

abonnez- vous

Abonnements à La Brèche:

une année, enveloppe ouverte 55.-

une année, enveloppe fermée 65.-

une année, étranger (Europe) 80.-

abonnement de soutien 100.-

abonnement d'essai (7 num.) 13.-
(au lieu de 17 fr. 50)

Administration:

La Brèche, case postale 858

1211 Genève 3

CCP 10-25 669

Rédaction:

La Brèche, 3, rue Chaucau

1003 Lausanne (021) 20 98 49

Editeur responsable C.A. Udry

Imprimerie CEDIPS, Lausanne

Si nos activités et notre politique
vous intéressent:
prenez contact

Parti
Socialiste
Ouvrier (PSO)
section suisse
de la IV^e Internationale

Adresses des sections romandes
Parti socialiste ouvrier (PSO) / La Brèche,
case postale 13, 2500 Bienne 4 032 / 22 95 47
case postale 829, 2301 La Chaux-de-Fonds
case postale 28, 1700 Fribourg 6
case postale 858, 1211 Genève 3, 022 / 20 68 02
3, rue Chaucau, 1003 Lausanne, 021 / 23 05 91
case postale 82, 1020 Renens VD 1
case postale 1532, 2002 Neuchâtel
case postale 485, 1400 Yverdon

Comment on licencie :

Les licenciements à ETA Marin représentent purement et simplement une manœuvre d'intimidation. Ils visent des militants syndicaux qui se sont battus contre l'introduction du travail de nuit. Mais ce qui est révélateur dans cette affaire, c'est la véritable "Sainte-Alliance" patron - Etat - médias qui s'est constituée à cette occasion. Voici les principales pièces du dossier :

* Du côté d'ETA : "Donnant suite à nos différents entretiens, nous vous confirmons que nous avons décidé de mettre fin au contrat de travail qui nous lie."

"A plusieurs reprises, vous avez été prié de considérer votre travail avec plus de sérieux et de l'effectuer avec plus de soin. Le calcul de votre temps de présence est gêné par des défauts de timbrage et vos prestations sont très insuffisantes sur le plan quantitatif. De plus, nous avons dû enregistrer plusieurs bris d'outilage dus à l'inattention. Nos remarques n'ayant eu aucun effet positif, il est préférable de mettre fin à des rapports de travail qui ne présentent plus aucun esprit de collaboration. (...)" (lettre de licenciement du vice-président de la commission du personnel.)

* L'Etat "neutre" : "(...) Nos interlocuteurs (la direction de l'entreprise, réd.) sont catégoriques, ce n'est pas en raison de l'activité politique et syndicale de cette personne qu'ils ont pris cette décision. M. T. a, à ce sujet, paraît-il, peu de présence."

"Au vu de ce qui précède, nous devons considérer la

Copains comme cochons

réponse des dirigeants de cette entreprise comme ayant répondu à nos interrogations. En effet, le rôle de l'Etat ne consiste pas à s'immiscer dans les différends découlant de l'application du contrat de travail. C'est le rôle du syndicat; à notre connaissance la FTMH suit le cas et les représentants du groupe ETA sont disposés à lui remettre le dossier complet de l'affaire. (...)" (extraits de la lettre du Conseil d'Etat interpellé par le Comité travail et santé.)

* L'Impartial part à l'assaut : "... (le) Comité travail et santé tenait une conférence de presse pour expliquer et dénoncer le licenciement politique et syndical de T. notamment."

"Derrière ce "Comité", qui regroupe tout le monde syndical, agit et manœuvre le pso-ex-ligue marxiste révolutionnaire. (...)"

"Pour la direction de ETA-Marin la présence syndicale dans l'entreprise n'est pas remise en cause mais la nature de cette présence l'est. Elle l'est d'autant plus que celle du pso-marxiste révolutionnaire n'est pas la même que celle de la FTMH. (...)" (Gil Baillod dans L'Impartial du 3 août.)

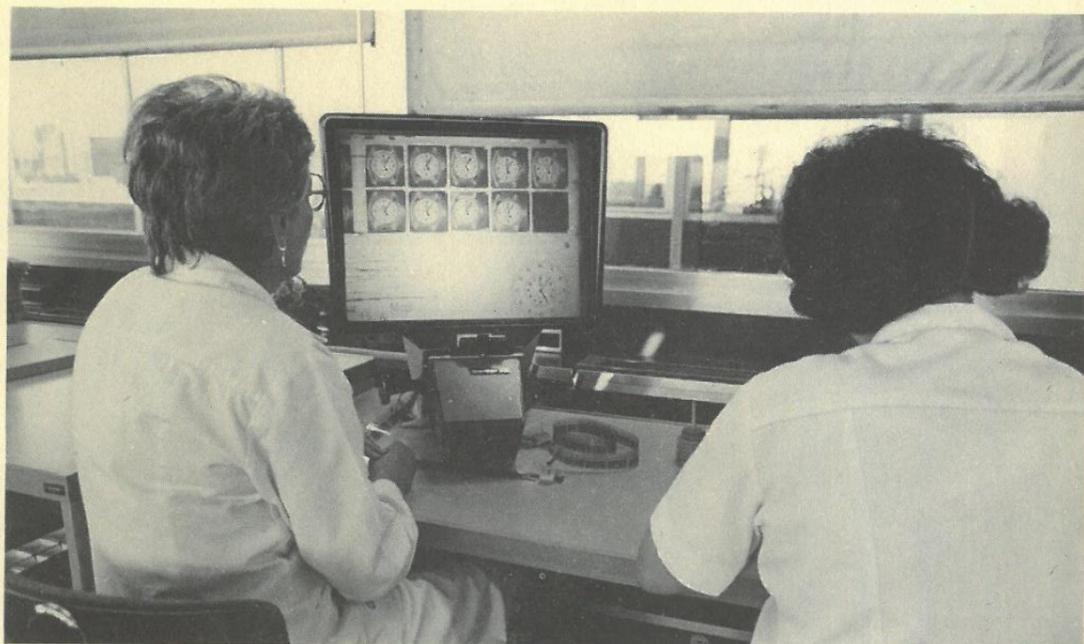
Ainsi les trois compères chantent en chœur le même couplet afin de justifier le licenciement. Écoutons la commission du personnel qui, dans une lettre adressée à la direction d'ETA Marin, répond aux allégations de nos champions en démocratie : "(...) La Commission du personnel déclare s'opposer à ce licenciement pour les raisons suivantes :

"- le motif du rendement insuffisant n'est pas valable, car jamais le chef de M. T. ne lui a indiqué, par écrit ou par oral, la quantité de pièces qu'il désirait qu'il produise chaque nuit."

"- Déjà deux fois, la Direction a voulu licencier M. T. pour des raisons syndicales. Aujourd'hui encore, nous considérons ce licenciement comme un licenciement syndical."

"- M. T. est vice-président de la Commission du personnel, démocratiquement élu. Le licencier, équivalait à ne pas respecter la Convention collective du travail."

"- M. T. a plusieurs fois fait savoir qu'il avait des problèmes de santé, en rapport avec le travail nocturne, et qu'il préférerait travailler le jour. La Direction ne lui a pas donné l'occasion de reprendre l'horaire du jour. Or, quand M. T. a été obligé de travailler la nuit, en mars 1983, il avait été convenu, avec la FTMH, que ce serait provisoire. Cela fait maintenant deux ans et trois mois que le provisoire dure."



Interfoto

ETA Marin :

LICENCIEMENTS SANCTIONS!

* ENTRETIEN AVEC LE VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DU PERSONNEL *

Nous l'avons dénoncé dans la dernière *Brèche*, ETA Marin (usine d'horlogerie et de micro-électronique), dans le canton de Neuchâtel, a licencié trois personnes. Or ces licenciements sont clairement antisyndicaux. Ils ont été signifiés à la suite de l'organisation du forum contre le travail de nuit, le 15 juin dernier. Deux personnes, parmi les licenciés, se sont publiquement engagées contre l'introduction du travail de nuit pour les femmes, notamment lors de ce forum. Une de ces deux personnes est tout le vice-président de la commission du personnel, militant syndical actif, dont la direction a déjà tenté de se "défaire" auparavant. La *Brèche* s'est entretenue avec lui.

La Brèche : Quelles ont été tes activités de militant syndical membre de la commission du personnel ?

- Dès la première séance de la commission du personnel où j'ai été élu il y a plus d'une année, je suis intervenu en faveur d'augmentations de salaire pour les femmes. La plupart d'entre elles gagnent moins de 2000 francs. Je suis intervenu notamment pour demander l'égalité salariale d'une ouvrière avec ses collègues hommes qui font le même travail qu'elle. Son chef m'a répondu qu'il "n'en avait rien à foutre de la commission du personnel". A cause de l'attitude violente de ce chef, cette ouvrière n'a plus voulu insister.

En octobre 1984, mes collègues de l'équipe de nuit ont rédigé une pétition réclamant une réduction du temps de travail, une augmentation de la prime d'équipe et une visite médicale tous les six mois. Nous n'avons jamais reçu de réponse de la direction. Celle-ci veut actuellement faire passer à tout prix un nouveau système d'horaire qui prévoit entre autres une demi-heure de moins pour l'équipe de nuit, un quart d'heure de plus pour celle du jour, une diminution des primes d'équipe, le travail le dimanche et des horaires spéciaux pouvant aller jusqu'à douze heures d'affilée. La commission a tout refusé, mais la direction veut absolument que nous acceptions ce système. Moi je ne serai plus là.

* La direction a-t-elle préparé longtemps à l'avance ton licenciement ?

- Suite à la pétition dont je viens de parler, communiquée à la presse et adressée aussi à P. Dubois,

conseiller d'Etat socialiste, la direction d'ETA a averti la FTMH (syndicat de la métallurgie et de l'horlogerie) qu'elle n'admettait pas ce communiqué de presse et qu'elle me "viderait" au prochain "faux-pas". En avril 1984, après le refus de M. Furgler d'autoriser le travail de nuit des femmes chez Ebauches, M. Marti, directeur, a dit d'entrée de cause à la séance de la commission : "Je sais qu'ici il y a des personnes qui ont lutté contre le travail de nuit; je ne veux pas de politiciens à l'usine. Certains collaborateurs feraient bien de mesurer leurs paroles..." Avant le forum du 15 juin (consacré au travail de nuit et à ses conséquences pour la santé des travailleurs/leuses, cf. *La Brèche*, No 344, 22 juin 1985), j'ai distribué à l'usine un tract d'appel qui annonçait que la direction participerait au forum et qu'elle garantissait qu'il n'y aurait pas de représailles contre les ouvrier(e)s qui y parleraient ! Mon chef m'a vu. La même semaine, je distribuais un tract de la FTMH sur l'égalité des salaires à 6h du matin à la sortie de mon travail. Des chefs m'ont à nouveau vu. A 15h, deux de mes chefs sont allés trouver le directeur de mon département à mon sujet. Quatre jours après le forum, j'étais convoqué et le directeur m'avertissait de mon licenciement.

* Comment a réagi la commission du personnel à l'annonce de ton licenciement ?

- La commission du personnel a bien réagi; sauf un membre non syndiqué qui est toujours du côté de la direction. Les autres ont signé une déclaration adressée à la direc-

tion qui demande l'annulation de mon licenciement, considéré comme syndical. Bien sûr, la commission n'a pas reçu de réponse.

* Et tes collègues de travail ?

Ceux de l'équipe de jour savent bien qu'il s'agit d'un licenciement syndical. Beaucoup me l'ont dit. Mes collègues de la nuit ont voulu faire quelque chose pour me défendre: ils m'ont proposé de faire une pétition. Quasiment tout le monde l'a signée. Dans cette pétition envoyée à la direction, ils disent que je les ai bien représentés à la commission du personnel et ils demandent l'annulation de mon licenciement.

* Qu'a entrepris ton syndicat, la FTMH, pour vous défendre ?

- Le secrétaire de ma section, R. Delabays, a écrit une lettre à la direction demandant des preuves au sujet des affirmations d'ETA qui prétend que j'ai un mauvais rendement (prétexte officiel du licenciement, voir ci-contre, réd.). Gilbert Tschumi, secrétaire central, a aussi rencontré M. Thomke de la direction. Un dossier lui a été remis à mon sujet. Ce dossier, que je n'ai jamais eu entre les mains, est le seul "argument" de la direction. Gilbert Tschumi m'en a parlé au téléphone mais n'a pas tenu compte des objections que j'ai faites aux éléments du dossier qu'il m'a cités. En fait, il a pris en compte uniquement le point de vue de la direction. Pire, il a lu sans commentaires de sa part ce dossier patronal, véritable tissu de mensonges, à la Conférence des délégués de l'industrie horlogère de la FTMH, le 24 août dernier, devant tout le monde, sans jamais dire un mot sur ce que j'en pensais. Comme si de la bouche des patrons ne pouvait sortir que la "vérité" pure. Je l'avais autorisé bien que je n'ai jamais eu ce document devant les yeux. Non content de citer la "vérité" patronale, il en a rajouté: il a dit savoir que la commission du personnel ne me soutenait pas et que la pétition de mes collègues de la nuit avait été récoltée grâce à des mensonges. "C'est la direction qui me l'a dit", a-t-il précisé. Il faut encore dire que ce dossier patronal a été remis au conseiller d'Etat P. Dubois (chef du Département de l'économie publique, réd.).

Propos recueillis par
P.-Y. Oppikofer

L'armée en Suisse :

Une politique vieille de 150 ans

L'armée helvétique est une vache sacrée dans un pays qui n'a plus connu d'invasion depuis 1798 et de guerre civile depuis 1847. Quelle est la nature de cet enfant chéri de la bourgeoisie ? Que signifient les confrontations à propos de l'armée ? Quelles sont les contradictions à l'œuvre aujourd'hui ? Alors que la campagne pour une Suisse sans armée bat son plein, ces questions ne sont pas qu'académiques. La Brèche ouvre le débat par une série d'articles dont nous commençons aujourd'hui la publication.

L'armée bourgeoise moderne a été constituée sous le régime de la Restauration (1815-1847). Son caractère était, à l'époque, forcément ambivalent. Loin d'être un enfant de la révolution, elle fut l'instrument du Parti conservateur pour éviter la répétition du cauchemar que l'invasion française de 1798 a représenté pour l'Ancien Régime¹. Elle fut le seul domaine où les conservateurs acceptèrent — dans le but de se protéger de la contagion révolutionnaire — de faire un pas vers l'Etat central progressiste voulu par les libéraux.

Le développement du capitalisme industriel et d'un mouvement ouvrier politiquement indépendant transforma, dès la fin du XIX^e siècle, les données de la situation. "L'ennemi intérieur" n'était plus le Parti conservateur mais la classe ouvrière et ses organisations naissantes. De plus, aux frontières, deux grandes puissances impérialistes — l'Allemagne et la France — étaient impliquées dans des conflits d'intérêts qui menaçaient la stabilité politique de l'Etat-nation spéci-

fique dont la bourgeoisie helvétique, déjà présente sur de nombreux marchés internationaux, s'était dotée.

Dorénavant le débat fut dominé par l'obsession de la répression/intégration du mouvement ouvrier organisé d'une part, et, d'autre part, par la volonté d'échapper à toute implication militaire directe dans les guerres interimpérialistes européennes.

Dès 1890, le Conseil fédéral engagea régulièrement l'armée contre des grèves et manifestations ouvrières. Ces expériences traumatisantes marquèrent fortement de nombreux dirigeants ouvriers. La Première Guerre mondiale donna, surtout à partir de 1916, une forte impulsion à ces attitudes antimilitaristes.

Mais en 1936 déjà, le PSS (Parti socialiste) se ralliait à la défense nationale, signifiant ainsi la fin de deux décennies d'activités antimilitaristes. Seule l'initiative contre l'industrie privée d'armement, déposée le 23 décembre 1936, entravera quelque peu ce reflux.

L'antimilitarisme d'après-guerre

Il faudra attendre près de vingt ans pour que renaissent des activités pacifistes et antimilitaristes. Elles ne seront pas, dans une large mesure, le fait du PSS. Il s'agira, dans la plupart des cas, de secteurs en marge de la politique gouvernementale : courants de gauche minoritaires, pacifistes, chrétiens progressistes, tiers-mondistes, internationalistes et, récemment, écologistes. Ils seront marqués par le changement de conjoncture politique. La grande stabilité sociale de



9 novembre 1932 — 9 novembre 1982 : 50 ans après que l'armée a tiré sur des manifestants antifascistes.

la période d'après-guerre tendra à dissimuler la fonction répressive de l'armée. En outre, quinze ans de fascisme dans deux pays voisins et presque dix ans de pleins pouvoirs du Conseil fédéral auront largement contribué à contrecarrer la renaissance d'un antimilitarisme conséquent. Rarement, donc, ces forces, regroupées de cas en cas dans différentes coalitions, contesteront la défense nationale et l'armée en tant que telles. Par contre, elles seront à l'origine de mobilisations et, à neuf reprises, de 1954 à 1984, d'initiatives populaires sur des thèmes antimilitaristes ou pacifistes.

international de la Croix-Rouge (CICR) soumis au feu des canons de DCA de Buehrle-Oerlikon, livrés au Nigéria. L'initiative contre l'exportation d'armes est alors lancée par des secteurs pacifistes avec un soutien important du côté des Eglises. Le résultat, lors de la votation du 24 septembre 1972, est très serré : 585 047 oui contre 592 833 non. Depuis, les polémiques sur les exportations d'armes n'ont jamais cessé.

Dans le même temps, la crise des valeurs nationalistes et chauvines apparaît dans la jeunesse. Des comités de soldats renouèrent, de 1972 à 1975, avec la tradition des organisations de soldats des années vingt. Plus important encore, toutefois, fut le développement de l'objection de conscience. Soldats antimilitaristes et objecteurs contestent la justice militaire d'exception et l'embrigadement subi à "l'école de la nation"... masculine et autoritaire ! Les deux initiatives pour le service civil dites de Münchenstein et de la preuve par l'acte, rejetées respectivement en 1977 et 1984, exprimeront cette contestation.

Le nouveau mouvement pour la paix

La crise économique de la fin des années soixante-dix relancera la course aux armements et donnera naissance à un nouveau mouvement de masse pour la paix. A deux reprises (1981 et 1983), ce dernier réunira plusieurs dizaines de milliers de personnes dans les rues de Berne. Trois initiatives populaires symboliseront ce mouvement et les forces qui le soutiennent :

— l'initiative pour le droit de référendum sur les crédits militaires lancée en 1981 par le PSS dans le but d'attirer dans ses rangs le mouvement pour la paix et sauvée in extremis par le PSO ;

— l'initiative pour le maintien du marais de Rothenthurm due au World Wildlife Fund (WWF) et à un groupe de paysans dont les exploitations sont menacées par la construction d'une place d'armes. La terre et l'écologie apparaissent comme des valeurs supérieures au renforcement technologique de l'armée ! C'est une nouveauté ;

— l'initiative pour une Suisse sans armée, lancée en 1985 et qui exprime le pacifisme radical et progressiste de couches minoritaires. Elle traduit un rejet du "consensus national" helvétique qui dérive de la mentalité du réduit national de la dernière guerre.

A. Meylan

CAPITALISME ET CRISE

Inégalité devant la mort

Le taux de mortalité néonatale (décès survenu entre 0 et 28 jours) est plus parlant que mille discours sur l'inégalité. Des chercheurs de la Harvard Medical School et de la Harvard School of Public Health ont publié les statistiques suivantes. "Entre 1969/1970 et 1978/1979, le taux de mortalité néonatale (...) des enfants blancs est passé à Boston (Massachusetts) de 14,6 pour 1000 naissances vivantes à 7,2 pour 1000. Durant la même période ce taux est passé, pour

les enfants noirs, de 21,8 à 15,6 pour 1000. Proportionnellement, l'écart s'est donc creusé, le rapport entre les deux taux passant de 1,49 à 2,17." (Le Monde, 16 août 1985.)

Cette inégalité devant la mort ne s'observe pas seulement entre enfants de couleur différente. "Ainsi, en 1979, le taux de mortalité néonatale des enfants appartenant à un milieu familial aisé (le revenu annuel des parents étant compris entre 14 700 et 33 000 dollars) était-il infé-

rieur de 42 o/o à celui des enfants issus de milieux plus modestes (revenu annuel compris entre 5900 et 11 000 dollars)." On était déjà "habitué" à ce haut taux de mortalité chez les minorités et les plus pauvres. Mais le fait est que l'écart — entre riches et pauvres, Blancs et Noirs — a tendance à augmenter. Au pays de Reagan, il vaut mieux être riche, blanc et en bonne santé !

Burke

La fin des années cinquante voit l'émergence d'un vigoureux mouvement contre l'armement atomique en Suisse. Deux initiatives anti-atomiques sont lancées. A l'époque, des cercles non négligeables de la bourgeoisie étaient tentés par l'exemple du chancelier Adenauer qui avait accepté le stationnement d'armes atomiques américaines en RFA. La première initiative, à laquelle le PSS s'oppose, est issue d'une coalition de forces minoritaires de gauche, pacifistes et chrétiennes et demande l'interdiction pure et simple de l'arme atomique en Suisse. Rejetée en votation populaire le 1er avril 1962, elle est suivie, le 26 mai 1963, par l'échec de l'initiative du PSS demandant une consultation obligatoire du peuple au cas où la Suisse se doterait de l'arme atomique. L'opposition anti-atomique donna également naissance aux marches de Pâques et, dès 1966, fusionnant avec les premières mobilisations de la jeunesse, aux manifestations contre la guerre du Vietnam.

L'initiative contre l'exportation d'armes

La guerre du Biafra marque l'irruption du tiers monde dans la conscience des gens, surtout lorsqu'on vit les avions du Comité

1. L'intervention française fut sans doute libératrice. Cette thèse est partagée par les historiens helvétiques Rudolf Braun (cf. *Das ausgehende Ancien Régime in der Schweiz*, Zurich, 1984) et Hans-Ulrich Jost dans une contribution publiée dans le *Kultur-Magazin*.

Mariage, ménage, enfant(s) et travail :

Concilier l'impossible

Depuis quelques années, on a beaucoup parlé de la position des femmes sur le marché du travail. Position précaire s'il en est, notamment avec l'introduction des nouvelles technologies. Mais les femmes elles-mêmes ? Quelle est leur attitude face au travail ? Et comment se situent-elles par rapport à la famille, puisque pour elles, dans la plupart des cas, l'un ne va pas sans l'autre. Une étude récemment publiée¹ donne quelques indications.

97 o/o des femmes mariées sont à un moment ou un autre de tra-

vailleuses. Comment concilient-elles vie familiale et professionnelle ?



Mariage égale ménage

Toutes les études concordent. Partage des tâches, évolution des mentalités et de la structure familiale ne changent rien au fait que le travail ménager repose presque entièrement sur la femme. Une lourde hypothèque sur le travail salarié féminin ! Celui-ci devra toujours se greffer d'une quelconque manière sur les responsabilités familiales. Pour les hommes, la situation est par contre totalement inversée².

Ceci dit, les femmes mariées travaillent en nombre croissant. Si elles étaient 9 o/o en 1941, elles sont 39 o/o en 1980. Mais il n'y a pas que leur pourcentage qui a évolué. La répartition entre temps salarié et temps ménager a aussi radicalement changé.

Travailler...

Depuis les années cinquante, deux nouvelles sortes de travailleuses — dont le rapport entre travail et famille est très fluctuant — sont devenues dominantes. Celles qui vivent le modèle des trois phases (travail, mariage et enfant(s), retraitement); celles qui, après leur mariage, apparaissent et disparaissent à plusieurs reprises sur le

marché du travail. L'enquête révèle que ces dernières représentent le 30 o/o du total des femmes mariées; les "trois phases" et les non salariées 25 o/o chacune tandis que le 20 o/o restant est constitué par les travailleuses à plein temps.

Cependant 80 o/o des femmes mariées arrêtent à un moment ou à un autre leurs activités professionnelles. Mais ce n'est plus le mariage qui en est l'élément décisif. La naissance du premier enfant en revanche est devenue déterminante³. Ainsi la norme "femme au foyer" s'est transformée en "mère au foyer".

Cette évolution mentale s'observe également ailleurs. D'après l'enquête, 92 o/o des femmes mariées soutiennent le principe de la formation égale entre garçons et filles. Quinze ans plutôt, une autre enquête⁴ révélait que plus de la moitié des femmes trouvaient normale une formation différente selon le sexe. De plus, seule la moitié des femmes voient encore dans la famille leur rôle prioritaire. En 1970, les deux tiers étaient de cet avis...

... à temps partiel

Mais entre l'évolution des mentalités des femmes et la réalité, il y a toujours le panneau "halte: ménage". Nous l'avons vu, si une femme n'est "que" ménagère (femme mariée sans enfant), elle n'arrêtera pas nécessairement de travailler. Mais si elle a des enfants, la double charge devient lourde, très lourde. Le temps partiel s'impose alors ! Les trois quart des femmes mariées estiment en effet que le travail à temps partiel est la seule solution réaliste⁵.

Ce réalisme va malheureusement peser sur leur avenir. En intériorisant la dominance du rôle familial dans leur choix de vie, deux cinquièmes d'entre elles se laissent pousser dans un métier qui ne leur plaît pas. Car elles considèrent souvent ce travail comme très passager. Il dure pourtant plus de sept ans en moyenne ! Et cette première expérience professionnelle, dans la

plupart des cas négative, explique dans une certaine mesure pourquoi ces femmes voient dans le mariage et l'éducation des enfants une échappatoire. C'est un cercle vicieux. Comme leur travail est souvent inintéressant, les femmes le quittent (plus ou moins) volontiers. Mais cette instabilité professionnelle des femmes conditionne en retour leur position sur le marché du travail.

Un équilibre déséquilibrant

La vie des femmes étant constamment en balance entre univers familial et monde du travail, jamais elles ne prennent véritablement pied quelque part. La conséquence en est un état de culpabilisation permanente. Ménagères, elles se sentent parasites dans une société où seul le travail rémunéré est reconnu; travailleuses, elles ont l'impression de manquer à leurs devoirs familiaux. De surcroît, l'attitude des voisins, de la famille, de l'école et du mari n'arrange en général pas les choses⁶.

Brigitte Clot

1. A. Borkowsky, E. Kaestli, K. Ley, U. Streckeisen. *Zwei Welten — ein Leben*. Berichte und Anregungen für Frauen zwischen Familie und Beruf. Unionsverlag 1985, 177 pages. Enquête sociologique du Fonds national de la recherche scientifique et qui porte sur la situation des femmes mariées en Suisse.

2. Dans 71 o/o des ménages le nettoyage n'est fait que par la femme, seul 1 o/o des hommes s'en chargent prioritairement. La lessive reste dans 92 o/o des cas le domaine de l'épouse.

3. En 1970, 70 o/o disaient quitter leur travail salarié parce qu'elles se mariaient. En 1981, elles ne sont plus que 47 o/o, alors que la proportion de celles qui arrêtent au moment de la première naissance est passée de 15 o/o à 30 o/o.

4. Enquête de Held et Levy réalisée en 1970.

5. 90 o/o des femmes qui veulent retravailler cherchent un travail à mi-temps ou même moins.

6. Dans cette étude, 22 o/o des maris se sont montrés opposés et 10 o/o indifférents lorsque leur épouse a voulu retravailler.

Bienne :

BRICOLAGE À 10 MILLIONS

Faudra-t-il le raser ? Le vitrifier pour les générations à venir ? Ou le retaper et y engloûtir des millions ? La question se pose et personne n'a le loisir d'y réfléchir. Le Conseil municipal a réussi à étouffer l'affaire, à calmer la panique et à couvrir les incompétences du nouveau directeur des travaux publics, le radical Haller. Quel est donc ce scandale ?

Conçu en 1959 comme une maison des sociétés, le Palais des Congrès biennois s'est transformé en une œuvre de prestige : une architecture d'avant-garde, toute de béton, toit suspendu au-dessus d'une piscine et d'une salle de concerts, parois inclinées et hautes tours jumelles. Budgeté à 15 millions en 1959, l'édifice a été achevé en 1966 en laissant une facture de... 28 millions. Le Conseil exécutif du canton de Berne avait autorisé les dépassements de crédits, malgré deux refus en votation communale. Depuis lors, le Palais des Congrès tourne à perte et engloûtit chaque année une part des deniers publics (une moyenne de un demi-million ces dernières années).

Vieillesse prématurée

Aujourd'hui ce Palais, à peine âgé de vingt ans, menace de s'effriter, sinon de s'écrouler en partie. En mars dernier, on remarque par

hasard que les attaches des 72 dalles de béton (d'une tonne pièce) de la paroi inclinée vont lâcher. Vite fait, on pose des serre-joints. C'était juste avant la catastrophe d'Uster¹.

Le Conseil de Ville, en juin, est placé devant la fausse alternative suivante : ou risquer la chute des dalles, ou voter d'urgence 1,12 million pour les remplacer elles et leurs attaches, plus un crédit de 200 000 francs pour l'expertise. On constate alors une série de failles, d'importance inégale, mais exigeant des travaux évalués à 9 millions, à effectuer dans les dix ans à venir pour les moins urgents. Le tout sera découpé en petites tranches afin de ne pas dépasser le seuil de 1,2 million au-delà duquel le vote populaire est obligatoire. Manœuvre pas très originale pour éviter la consultation populaire. Sylviane Zulauf (PSO) a déposé une motion exigeant un vote sur l'ensemble des travaux.

Car une série de questions sont

sans réponse. Pourquoi colmater les brèches puisque d'ores et déjà "d'autres ne sont pas exclues" ? Les structures vitales du bâtiment sont-elles atteintes ? A qui la responsabilité de tels vices de conception et de construction (l'architecte, les entrepreneurs, le Conseil municipal de l'époque) ? Pourquoi rafistoler un bâtiment qui engloûtit des millions en réparation et en fonctionnement s'il est miné dans ses structures mêmes ? Une enquête judiciaire serait nécessaire.

Le PSO exige un vote populaire sur le crédit global et surtout une contre-expertise d'ensemble sur les structures vitales de l'édifice et sur l'utilisation des locaux. Le résultat pourrait démontrer qu'il vaut peut-être mieux le raser et concevoir un nouveau bâtiment à la mesure des besoins de la population, plutôt qu'à celle des intérêts privés et politiques.

M.-Thé Sautebin

1. Le 9 mai, alors que 40 personnes se trouvent dans la piscine couverte d'Uster dans l'Oberland zurichois, son plafond suspendu de 200 tonnes s'effondre. Bilan : douze morts et plusieurs blessés. Voir *La Brèche*, No 342, 25 mai 1985.



Le Palais des Congrès. Les dalles à remplacer, sur la paroi inclinée, sont au-dessus d'un arrêt de bus.

La Brèche : On a dénoncé les récents cas d'expulsion de réfugiés, à Genève notamment. Peux-tu expliquer comment, en dehors de ces cas, les autorités, policières entre autres, renvoient des réfugiés dès l'accueil, sans qu'on parle de leur expulsion ?

Laurent Moutinot : Je crois qu'il y a deux méthodes principales. L'une est une vieille méthode bien connue, qui continue d'être appliquée : l'obligation du visa pour les ressortissants de pays lointains notamment. Maintenant aux frontières mêmes, on n'a aucun contrôle de ce qui se passe. Mais on sait avec certitude qu'un certain nombre de requérants, arrivés à la frontière et demandant l'asile, sont renvoyés sans autre forme de procès. Sans même que l'Office fédéral de la police en soit informé — comme ce devrait être le cas — et pratiquement sur simple décision du fonctionnaire des douanes en poste à ce moment.

UNE PRATIQUE ILLÉGALE

C'est une pratique clairement illégale. On a connaissance d'un certain nombre de cas, par des gens qui sont revenus ensuite, mais il est impossible de savoir combien il y en a. Les statistiques de refoulement aux frontières ne sont pas fiables. Elles ne distinguent pas les motifs et raisons de ce type de comportement. En tout cas, la barrière est importante.

* **Qu'entends-tu par "pratiques illégales" ?**

— La loi est claire. Si un requérant arrive à la frontière et dit : "j'aimerais demander l'asile en Suisse" — que ses papiers soient d'ailleurs en ordre ou non — le poste frontière doit transmettre sa demande à l'Office fédéral de la police qui statuera si son entrée est possible ou s'il propose de déposer la demande dans une ambassade de Suisse à l'étranger. Mais le fonctionnaire des douanes ne peut pas lui dire des choses du genre : "L'asile n'existe plus en Suisse, retournez d'où vous venez" ! Or cela se dit. On ne sait malheureusement pas dans combien de cas.

UNE NOUVELLE MÉTHODE

Maintenant, une nouvelle méthode commence à être appliquée à Genève. Elle consiste, pour des gens qui ont demandé l'asile au Contrôle de l'habitant et ont déjà été pré-auditionnés, à les envoyer à la police pour vérification d'identité (authenticité douteuse des documents, identité non clairement établie). La police, à ce moment, arrête ces gens sous prévention d'entrée illégale en Suisse ou de faux et les envoie à la prison de Champ-Dollon. La justice genevoise joue ensuite le jeu, les juges d'instruction rendent contre ces gens des décisions de condamnation, comme par exemple quelques semaines de prison avec sursis et une expulsion ferme du territoire pour trois ou cinq ans. Des recours ont été déposés contre ce type de décisions mais aucun n'a encore été jugé parce qu'à ma connaissance cette pratique est récente. Du moins sa généralisation est récente comme le fait d'imposer ce traitement même à des requérants assistés d'un avocat ou d'œuvres d'entraide.

* **Cette pratique-là n'est, elle, pas illégale. Elle est juridiquement possible ?**

— Oui, si ce n'est que je vois mal comment un juge d'instruction peut prononcer une expulsion à l'encontre d'un requérant à l'asile sans s'assurer que la garantie de non-refoulement ne s'oppose pas à cette prise de décision. Le schéma de procédure ne paraît donc pas trop critiquable ; mais il reste le problème de l'expulsion d'une part, l'attitude qui en découle d'autre part au Contrôle de l'habitant. Quand le requérant quitte la prison, condamné avec sursis, on le reçoit en lui disant : "Vous avez été condamné et expulsé, retirez votre demande d'asile et on n'entend plus parler de vous". Cette suite est moins légale. Inutile de dire que le "trajet" est terriblement dissuasif et que, pour les avocats, il est difficile d'intervenir. J'ai actuellement un client à Champ-Dollon que je ne peux pas aller voir parce qu'il ne sait que le turc et ne trouve pas d'interprète. Personne ne veut prendre le risque d'aller le voir à Champ-Dollon.

ON FINIT PAR RENVOYER LES VRAIS RÉFUGIÉS !

* **Légaux ou non, ces mesures prétendent endiguer l'afflux des réfugiés en triant les "vrais" des "faux". Cet objectif est-il atteint ?**

— Absolument pas. Elles ont même, pour une raison très simple, l'effet inverse. Les réfugiés politiques classiques, qui craignent pour leur vie ou leur liberté dans leur pays, voyant l'attitude toujours plus restrictive, les renvois de Suisse, ont peur de venir ici. Plus grave, des réfugiés déjà installés, dont les demandes sont excellentes, prennent peur et envisagent de partir, ou partent. Alors que celui qui ne risque pas grand-chose dans son pays (ni peine capitale, ni années de prison) peut prendre le risque de venir ici ! Si jamais il était reconduit de force, ce ne serait certes pas facile, pas drôle, il aurait des ennuis, mais qui, à la limite, sont acceptables. Ce qu'il y a de dramatique, c'est que ce risque de renvoi frappe bien plus ceux qui ont des raisons de craindre l'expulsion que ceux qui n'en ont pas.

* **Ce "tri" favorise-t-il certains employeurs suisses à la recherche de main-d'œuvre bon marché ?**

— Il faut distinguer les cas. Il a été clairement prouvé que des travailleurs turcs, réputés solides et sérieux, qui avaient perdu leur emploi en Allemagne, ont été amenés en Suisse pour les besoins de certaines branches économiques — la restauration, la construction par exemple —



Interfoto

Droit d'asile "humanitaire" :

L'expulsion comme méthode

ENTRETIEN AVEC LAURENT MOUTINOT, AVOCAT À LA LIGUE SUISSE DES DROITS DE L'HOMME

La Suisse se pique d'une vieille tradition "humanitaire". Terre d'asile et de refuge pour tous les proscrits, notre pays serait un exemple auquel on se réfère la larme à l'oeil. Voilà pour le décor. Mais côté coulisses, l'image d'Epinal présente de sérieuses failles. La politique d'asile pratiquée par les autorités fédérale et cantonales s'inspire en réalité de la consigne de la sentinelle : "On ne passe pas". D'ores et déjà, Mme Kopp, vu le refus de la procédure d'exception (voir notre colonne), a pu déclarer que le 80 o/o des 22 000 demandes d'asile en suspens seront rejetées. Et elle a même précisé que "la plupart des Tamouls seront bientôt renvoyés au Sri Lanka, les violences intercommunautaires s'étant considérablement apaisées (sic!)..." (La Suisse, 3 septembre 1985). C'est dire si aujourd'hui l'expulsion est en passe de devenir la règle. La Brèche s'est entretenue avec Laurent Moutinot, avocat à la Ligue suisse des droits de l'homme, confronté quotidiennement à "l'humanitarisme" officiel à l'égard des réfugiés.

et qu'on les a amenés à faire des demandes d'asile bidon parce que c'était le seul moyen d'être engagés. Cela existe et profite effectivement à certains patrons. En revanche, c'est très loin d'être le cas pour toute une série d'autres candidats à l'asile, dont l'apport pour l'économie suisse n'est pas très évident.

COMME SOUS L'ANCIEN RÉGIME...

* **Hier 27 août les mesures proposées par Mme Kopp ont été déboutées par les cantons. Quel jugement portes-tu sur ces mesures d'abord, ce refus ensuite ?**

— Les mesures avaient une chose de très bonne : mettre fin à une situation d'attente pour un certain nombre de milliers de personnes. Situation d'attente qui est extrêmement dure à supporter psychologiquement (et conduit malheureusement, il ne faut pas avoir peur de le dire, de nombreux requérants dans des cliniques psychiatriques). De ce point de vue, c'était positif.

Ce projet souffrait d'un très grave défaut, dont étaient conscients d'ailleurs plusieurs cantons romands : obnubilé par la question du nombre de dossiers, le projet de Mme Kopp ne prévoyait d'accorder des facilités de séjour qu'aux personnes dont les dossiers n'avaient fait l'objet d'aucune décision. Alors que les cas dramatiques d'expulsion qu'on a connus ces dernières semaines à Genève sont des gens qui sont tout à fait en bout de course, qui ont reçu des

décisions négatives mais qui, le temps passant, sont ici depuis cinq ou six ans, avec des enfants nés ici qui ne parlent que le français. Ces cas-là n'étaient pas compris dans le projet de Mme Kopp, ce qui, à mon avis, est une très grave lacune.

* **Et qui explique peut-être aussi les mesures d'expulsion ?**

— Il est plus difficile de l'affirmer. Il règne, visiblement, une grande hésitation. De ma part d'abord pour analyser tout cela, parce qu'on ne voit plus très bien où on va. Mais probablement aussi au niveau des autorités fédérales : d'un côté elles assuraient qu'on ne renverrait pas des gens depuis longtemps en Suisse tout en demandant de l'autre la mise à exécution de décisions de renvoi qui touchent des familles avec enfants qui sont ici depuis cinq ans. Soit il y a du flottement, soit il y a un double langage, mais en tout cas cela n'est pas clair.

* **Et l'effet du refus des cantons ?**

— C'est une procédure très inhabituelle de consulter les cantons et finalement eux seuls, sous forme d'une espèce de Diète qui rappelle un peu l'Ancien Régime. L'effet est difficile à mesurer puisque les partis gouvernementaux, quant à eux, étaient favorables aux mesures de Mme Kopp. Je ne sais pas pourquoi elle a pris le risque d'aller devant les cantons dont on savait qu'ils n'étaient pas favorables. On constate que ce sont précisément les cantons qui n'ont pas de problèmes de réfugiés qui se sont opposés au projet — par crainte, probablement, d'une péréquation autoritaire de répartition des réfugiés. En tout cas, j'imagine que

Mme Kopp doit avoir quelques difficultés à savoir ce qu'elle peut bien proposer maintenant.

"JE CRAINS L'ABSENCE DE DÉCISION"

Le problème est que les défenseurs du droit d'asile sont sensiblement dans le même cas.

* Ils exigent cependant d'accorder l'asile à tous les dossiers en suspens ou aux réfugiés établis depuis un certain temps, en accélérant la procédure notamment.

— Oui. Mais c'est grosso modo ce que proposait Mme Kopp, avec ce grave défaut en moins qu'elle ne s'intéressait pas aux cas déjà tranchés. On peut difficilement dire deux fois la même chose. Je ne vois pas très bien de solutions spectaculaires. Il est clair que Mme Kopp ou le Conseil fédéral peuvent donner des instructions de traitement favorable ou accéléré des demandes, sans modifier la législation. Il suffit, par exemple, de rendre des décisions même négatives d'asile, mais non associées de décision de renvoi, au motif que le renvoi n'est pas possible. On peut en prendre à la pelle, des décisions comme ça, et aboutir à ce que Mme Kopp voulait.

Le traitement "normal", ou plus exactement ralenti, des dossiers est très dangereux. Certains cantons craignent une procédure accélérée qui entraînerait des réactions xénophobes. Pour ma part, je crains beaucoup plus l'absence de décision. Car l'attente conduit les réfugiés à des situations psychologiques difficiles, les conduit par conséquent à rester tributaires de l'assistance, évite dans une certaine mesure leur intégration et la population aimerait aussi qu'on décide. Dans un sens ou dans l'autre, mais qu'on

décide. Car ce problème qui reste purulent irrite beaucoup plus qu'une décision positive, qui aurait certainement suscité des réactions mais qui serait prise. Tandis que maintenant, le problème reste posé.

UNE TRADITION...

* N'est-ce pas une façon de dire que l'indécision permanente des autorités, au lieu de freiner les sentiments xénophobes ou racistes, les alimente en permanence ?

— A mon avis, oui. Et justement, ces cas dramatiques qu'on cite dans la presse affolent à juste titre un certain nombre de personnes, qui ont le souci de leur prochain, et ils énervent un certain nombre d'autres, qui trouvent qu'on en fait "trop pour les nègres". Cela ne peut qu'aviver les tensions.

Quant à l'indécision des autorités suisses, elle date de tout temps. Toute l'histoire des étrangers en Suisse est marquée par l'absence de décision. Il est frappant de constater que toutes les mesures, initiatives ou lois qui ont été soumises au souverain en matière d'étrangers ont toujours été refusées, qu'elles aient été xénophobes ou en faveur des étrangers. Jamais ne s'est dégagée dans ce pays une majorité claire sur cette question depuis la Seconde Guerre mondiale, et même avant. C'est une espèce de constante et, dans cette indécision, il est vrai que l'indécision des autorités elles-mêmes ne facilite pas les solutions, quelles qu'elles soient.

* Je te remercie de cet entretien. Il nous reste encore à gagner une "majorité claire" pour la défense du droit d'asile !

Propos recueillis par Michel Thévenaz



Dans une rue de Jaffna (Sri Lanka), les cercueils sont déjà prêts. "Les violences intercommunautaires se sont apaisées", d'après Mme Kopp...

COMMENT ÇA SE PASSE

A Genève, ce sont actuellement entre 100 à 150 personnes qui sont menacées d'expulsion. Aucun chiffre précis n'est disponible, la police se refusant à les communiquer. A la connaissance des associations qui s'occupent du problème (Ligue suisse des droits de l'homme, Centre social protestant, Fédération des syndicats chrétiens, etc.), une cinquantaine de cas connus sont pour l'instant "gelés", c'est-à-dire non encore expulsés malgré le rejet de leurs demandes d'asile. Mais il ne s'agit là que des cas connus. Pour les autres, ceux et celles qui ne se sont pas fait enregistrer par l'une de ces associations, voici comment les choses peuvent se passer :

F.M. est Turc. Il travaille comme garçon d'étage à l'Hôtel Hilton. Il a déposé sa demande d'asile en 1981. Dernièrement, son avis d'expulsion pour le 26 juillet lui est parvenu. Le 29, la police vient le chercher à 9h30 à son travail. A 10h, il est "déposé" dans un avion en partance pour Istanbul. Le soir, son cousin qui demeure en Suisse, reçoit d'Istanbul un téléphone de F.M. qui lui raconte son histoire. F.M. précise qu'il va essayer de rejoindre sa famille à K., au Kurdistan. Un secrétaire des syndicats chrétiens, alerté par le cousin, joint par téléphone la famille de F.M. à K. le 3 août. Il apprend que F.M. n'est toujours pas là. Depuis, plus de nouvelles...

Avant l'expulsion, il y a la décision de l'Office fédéral de la police chargé de débusquer les "faux" réfugiés. Penchons-nous un instant sur le sérieux des arguments invoqués pour rejeter une demande d'asile. M. X, Zaïrois, a déposé une demande étayée par un solide dossier. Voici quelques extraits (toutes précisions de lieu et de date ont été retirées pour des raisons évidentes de sécurité) de la décision négative de Berne : "Le requérant n'a pas su rendre vraisemblable l'incarcération sur laquelle il fonde sa demande d'asile. Il

prétend avoir été enfermé à —. Cela est peu crédible. En effet, cette prison, selon nos sources d'information dignes de confiance, est réservée aux militaires." Or comme M. X n'est pas militaire, il n'a donc pas pu être enfermé dans une prison militaire. COFD. Les fonctionnaires de l'Office fédéral n'ont sans doute jamais lu le moindre rapport d'Amnesty International sur le Zaïre. Comme si les centres et prisons militaires n'étaient pas utilisés pour emprisonner et torturer les opposants au royaume de Mobutu ! Mais la deuxième "preuve" décelée par les fins limiers bernois est encore plus "savoureuse". M. X a produit dans son dossier une lettre officielle de révocation de son travail suite à sa participation à une manifestation antigouvernementale. Cependant Berne ne s'en laisse pas compter : "L'authenticité de la lettre de révocation remise par le requérant à l'appui de sa demande est également douteuse. (...) Il n'en a donné qu'une photocopie. De plus, les fautes de frappe, ratures et fautes d'orthographe que celle-ci comporte ne permettent pas de lui accorder un grand crédit." Tout le monde sait, bien sûr, que les fonctionnaires zaïrois manient la langue française (un des restes de la colonisation belge) comme les plus avisés des académiciens, que les lettres de révocation sont toutes tapées sur des composeuses IBM, que ces ratures et fautes d'orthographe — suprême injure au "propre en ordre" helvétique — sont des preuves évidentes et définitives de la mauvaise foi de M. X. Voilà dans quelles conditions "d'objectivité" et "d'impartialité" l'Office fédéral de la police travaille. Ces derniers jours, la Ligue suisse des droits de l'homme reçoit de plus en plus de témoignages précis montrant que les cas cités ici ne sont de loin pas exceptionnels.

P. Girardet

Le mardi noir

La proposition était simple : garder les requérants d'asile ayant déposé leur demande avant le 1er janvier 1983 ou 1984. Selon la formule, 4000 ou 11 000 personnes en auraient bénéficié. Sur les 22 000 demandes pendantes, on le constate, ce n'était pas encore le Pérou. Dans le langage fédéral, cela s'appelle une solution globale. Or, de cette solution globale pourtant modeste, les représentants cantonaux, réunis le 27 août autour d'Elisabeth Kopp pour en discuter, n'en ont pas voulu. Seize cantons l'ont refusée purement et simplement avec des arguments dans le style : solution boiteuse pour un Etat de droit (?), nouvel afflux de réfugiés, attention à la vague xénophobe, etc. Des arguments proches de ceux de l'extrême droite, bien faits pour l'encourager. Car enfin, qui suscite la xénophobie ? Ceux qui répètent sans cesse sur un ton "responsable" que la Suisse ne peut pas assumer tous ces réfugiés, que la plupart d'entre eux sont des faux, que des lois "laxistes" en attireront beaucoup trop... Exactement le langage de la majorité des responsables cantonaux et fédéraux des départements de justice et police, pour beaucoup honorables démo-chrétiens ou radicaux à la bonne conscience. Et que proposent-ils ? Renforcer, contrôler, surveiller ! Karl Schnyder, porte-parole des opposants à la solution globale, prévoit notamment d'envoyer des équipes de fonctionnaires fédéraux dans les cantons pour examens préalables des demandes d'asile afin de découvrir promptement les "faux" réfugiés. La moitié des cas, d'après lui. Originale comme solution. A quand le bouclage des frontières, les camps d'internement — envisagés dans les cantons de Fribourg et de Vaud — et autres "gadgets" de la répression policière ?

Depuis maintenant la fin des années soixante-dix, la politique fédérale en la matière s'est considérablement détériorée. Toutes les mesures prises depuis représentent d'abord des atteintes profondes aux droits des candidats à l'asile. La première révision de la loi sur l'asile de 1979, adoptée en automne 1983 et mise en vigueur le 1er juin 1984, inaugure cette valse de restrictions : suppression de la deuxième instance de recours (Conseil fédéral) ; atteintes au droit d'être entendu par l'Office fédéral de la police, au droit au travail et au principe du non-refoulement. Conseil fédéral et majorité bourgeoise des Chambres justifient ces mesures en arguant que c'est la seule manière pour sauvegarder l'essentiel de leur politique "libérale" face au "malaise" général. En réalité, il s'agit d'une réorientation profonde. L'objectif n'est plus l'accueil des réfugiés, mais le refoulement, la dissuasion, voire l'expulsion.

Ce raidissement n'est en tout cas pas motivé pour répondre à une renaissance de la xénophobie. En fait, la politique d'asile de la Suisse n'a jamais été désintéressée. Aussi longtemps que les requérants provenaient en priorité des pays de l'Est, leur accueil pouvait au moins servir de support à la propagande anticommuniste. De surcroît, cet apport de main-d'œuvre qualifiée correspondait assez bien aux besoins du moment de l'économie. L'image humanitaire de la Suisse était ainsi revalorisée à bon compte. Durant cette période, le taux d'acceptation des candidats approche le 90 o/o. Tout change au tournant de la décennie. Cette fois-ci, les requérants viennent surtout des pays du tiers monde. Turquie, Chili, Sri Lanka, Zaïre fournissent le 69 o/o des demandes en 1984 (auparavant 31 o/o). En outre, les demandes sont en augmentation rapide. La bourgeoisie suisse réagit alors en fermant les frontières. Compte tenu de l'actuelle phase de rationalisation, elle n'est plus du tout intéressée à cet afflux de main-d'œuvre bon marché. Et les requérants des années huitante sont les victimes des dictatures militaires à la Pinochet ou à la Mobutu ; fort peu utiles pour l'endoctrinement du bon peuple, gênants pour ceux qui entretiennent des relations économiques, financières et politiques très suivies et profitables avec ces tyrans. Aussi le taux d'acceptation chute-t-il comme par enchantement. Tout d'un coup, on découvre la notion du "faux" réfugié. Le masque humanitaire de la politique d'asile tombe. La droite "respectueuse", utilisant l'agitation entretenue par l'Action nationale, va poursuivre dans cette voie. Pour l'en empêcher, un large mouvement d'explication et de dénonciation des pratiques policières utilisées à l'encontre des requérants est nécessaire.

P. Girardet

Droit matrimonial :

«L'égalité commence avant le mariage»

* ENTRETIEN AVEC VERENA JOST, AVOCATE *

Le 22 septembre prochain, le nouveau droit matrimonial sera soumis au verdict des urnes. Le référendum, qui nous vaut cette votation, a été lancé par la droite la plus réactionnaire dans le but de bloquer toutes améliorations, mêmes les plus minimales, de la situation légale des femmes mariées. Pour s'entretenir du problème, *La Brèche* a rencontré Mme Verena Jost, avocate durant plus de 25 ans et membre socialiste de la Commission fédérale pour la révision du droit matrimonial.

La Brèche : Pendant plus de 25 ans vous avez été avocate. Comment avez-vous vu évoluer la position des femmes face aux conflits matrimoniaux ?

Verena Jost : J'étais la première avocate dans la ville de Bienne. J'ai

Il y a 25 ans, les hommes venaient me voir pour exiger que leurs épouses restent à la maison et c'était au juge de trancher. Des hommes reprochaient à leur femme de mal préparer les repas, de mal tenir le ménage. Ces motifs permet-

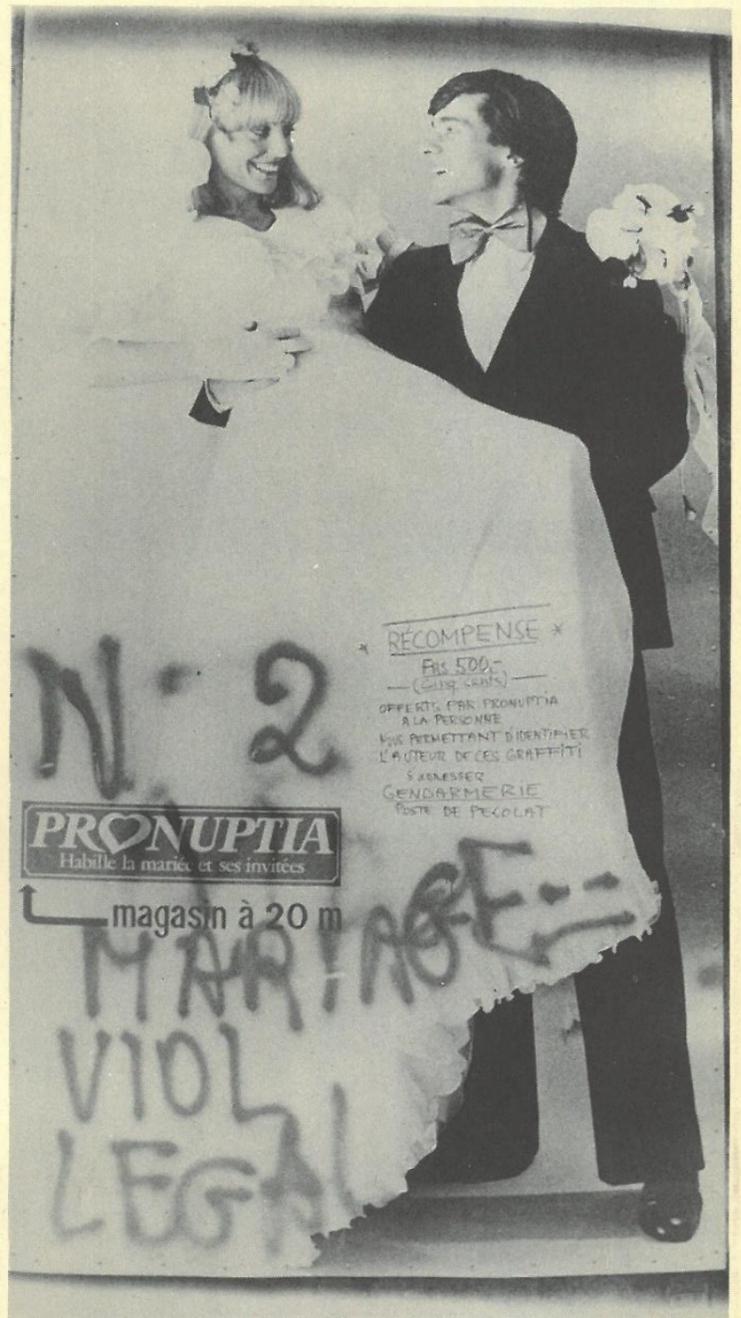
activité professionnelle. Leur grand problème évidemment, c'est l'absence de toute qualification, la difficulté à retrouver un emploi selon leur âge, et le bas salaire. Les femmes de milieux plus aisés par contre s'opposent à toute idée de reprendre une activité professionnelle et exigent d'obtenir une rente élevée.

Avant le mariage, chaque femme doit être au courant de ses droits, savoir ce qui lui appartient. Il faudrait établir une convention lors du mariage. La femme doit éviter à tout prix de ne travailler que pour l'entretien du ménage. Le partage des économies amassées par les conjoints travaillant les deux doit être réglé avant le divorce. Il y a encore un grand travail d'explication à faire car il est faux de croire que le destin de la femme ne se résume qu'à la tenue du ménage et à l'éducation des enfants.

L'éducation de la femme est très importante. Elle doit absolument apprendre un métier. L'égalité entre homme et femme commence bien avant le mariage, elle dépend aussi de la formation professionnelle et de l'emploi choisis par la femme.

* Les opposants qui ont lancé le référendum estiment que le nouveau droit matrimonial est l'ennemi du mariage parce qu'il abolit la prédominance du chef de famille.

— J'espère qu'ils perdront. Ils s'adressent à des milieux qui ne comprennent rien au droit matrimonial, car c'est un droit très complexe. Ils ne supportent pas l'idée



d'égalité entre homme et femme. Mais cela ne les gêne pas si la femme d'un artisan, après cinquante ans d'activités au service de l'entreprise, n'a plus rien parce que tout est passé dans les mains des

enfants. Ils ne sont pas choqués non plus si le mari ne remplit pas ses devoirs selon le droit matrimonial actuel.

Propos recueillis par Denise Lavanchy



commencé en 1958. Je me suis surtout occupée de problèmes matrimoniaux (divorces, recherches en paternité, etc.). Avec les années, heureusement, la situation des femmes a évolué. De plus en plus de femmes n'ont plus supporté leur situation dans le mariage : disputes, ivresses du mari qui ne rapporte pas le salaire, etc. En plus des problèmes matériels, les femmes ont de moins en moins supporté que le mariage nie leur personnalité. Elles voulaient être considérées comme partenaires.

* L'activité professionnelle des femmes a-t-elle joué un rôle important dans cette évolution ?

— Les femmes ont pris conscience de leurs droits, indépendamment de leur entrée dans la vie professionnelle. Même si cela a pu jouer un rôle. Elles exigent leur liberté. Il y a trente ans, cela aurait pu être une raison pour que le mari obtienne le divorce...!

* Mais votre point de vue était-il facilement compris au tribunal ?

— Dans mon travail, je ne m'occupais pas que de femmes. Je devais agir dans le cadre des lois existantes. Souvent il fallait expliquer au juge que la femme avait aussi le droit d'exprimer ses souhaits, ses désirs, y compris sexuels. Certains juges avaient une grande sensibilité et comprenaient la situation parfois délicate de la femme. Mais tous n'étaient pas ainsi ! Certains parfois, me semblait-il, agissaient selon leur réussite — ou échec — conjugal personnel...

taient à l'homme d'obtenir le divorce. En tout cas à la campagne.

* Ne pensez-vous pas que le nouveau droit matrimonial est simplement l'adaptation d'une législation dépassée aux mœurs actuelles, en fait une simple mise à jour ?

— Le projet de loi n'est pas simplement une adaptation aux mœurs actuelles. Il considère les conjoints comme des partenaires, qui décident ensemble ce qu'ils font. Ainsi le mari ne peut plus exiger le divorce parce qu'il devrait s'occuper du foyer au cas où sa femme étudierait par exemple. Ce n'est pas à l'Etat de dire quelle est la tâche de l'homme ou de la femme au sein du mariage. C'est aux conjoints de s'organiser en toute liberté, voilà l'avenir ! Ainsi, des ménages "modernes" peuvent échanger les rôles tout en laissant les ménages "traditionnels" continuer selon l'ancienne mode.

* C'est essentiellement la répartition égalitaire des biens matrimoniaux lors de la dissolution du mariage (divorce ou décès) qui constitue un grand progrès.

— Oui mais il n'y a pas que cela. La femme peut exiger et discuter le lieu de domicile, elle a le droit de travailler. Elle ne doit donc plus demander l'autorisation à son mari.

* L'évaluation du travail effectué au foyer par la femme sera-t-elle vraiment réalisée avec le nouveau droit matrimonial ?

— J'ai constaté que les femmes issues de milieux ouvriers et qui divorcent admettent et comprennent qu'elles doivent trouver une

Antiracisme :

LA PETITE MAIN DÉRANGE

Le 27 août dernier, Elisabeth Kopp, la conseillère fédérale chargée du dossier des réfugiés, rencontrait ses homologues cantonaux. Il s'agissait pour elle de connaître leur avis sur son projet d'accorder un permis de séjour aux anciens candidats à l'asile (voir en pages 6 et 7). L'occasion pour SOS-racisme de dire à ces messieurs-dames : "Ne touchez pas à nos potes !"

Mais il semble bien que la consigne des autorités bernoises était plutôt de ne pas laisser toucher au caractère incognito de la réunion. En effet, les trois représentants de SOS-racisme, venus manifester symboliquement devant le bâtiment où se déroulait la rencontre, n'avaient pas fini de dérouler leur banderole que déjà un inspecteur en civil leur demandait leurs papiers. Pendant ce temps, son compère appelait par radio une voiture qui devait les

emmener à la caserne de police. Prétexte : contrôler la validité des pièces d'identité. Raison : empêcher le déploiement de la banderole et la répercussion de l'événement par la presse. Un photographe a juste eu le temps de prendre quelques photos.

Berne ou Johannesburg ?

Après avoir passé une heure à la caserne, les trois militants antiracistes ont été relâchés et ont pu

emporter leur banderole à condition de... quitter Berne ! Ils ont aussitôt envoyé une note de protestation à la presse qui, à quelques exceptions près, ne l'a pas publiée (?).

Cette attitude imbécile et liberticide des autorités doit être fermement condamnée. Elle constitue une atteinte grave à un droit élémentaire, celui d'exprimer publiquement son opinion. Car si trois personnes doivent demander une autorisation (qui aurait certainement été refusée dans le cas présent) pour déployer une (petite) banderole antiraciste, on s'approche dangereusement de certaines pratiques ayant cours dans les pays totalitaires.

correspondant

Affaire Greenpeace :

Le gouvernement français opte pour le "dialogue" à coup de bombes. Il vient de le démontrer dans l'affaire du Rainbow Warrior, le bateau de Greenpeace. Rappelons les faits. Le 10 juillet dernier deux mines coulent le Rainbow Warrior dans le port d'Auckland (Nouvelle-Zélande). Un homme, le photographe de l'organisation, y trouve la mort. Quelques jours plus tard s'enclenche l'incroyable feuilleton de série B en passe de devenir une affaire d'Etat. Dès le 12 juillet, il apparaît que des agents de la DGSE française (Direction générale de la sécurité extérieure) sont impliqués dans l'aventure. Ce sera finalement sept agents de cette officine secrète qui y ont participé à un titre ou à un autre. Officiellement, d'après la version de la DGSE confirmée par le rapport Tricot, il ne s'agissait que d'une mission de renseignements et de surveillance des antinucléaires. Mission confiée à une équipe composée de nageurs de combat, spécialisés entre autres dans la pose de mines sous-marines ??

Mais pourquoi Greenpeace gêne-t-elle les autorités françaises au point que celles-ci remuent tant de boue pour lui nuire ? Continuant dans la tradition de l'équipe qui l'a précédée au pouvoir, la gauche peut aller très loin dans la défense des "intérêts français". De ce point de vue, le Pacifique est une pièce importante : des possessions colo-

La politique de l'explosif

niales "préservées", une réserve non négligeable de matières premières et un champ d'expérimentation irremplaçable pour la force de frappe tricolore. L'atoll de Mururoa a en effet le triste privilège d'être l'un des deux sites pour les tirs nucléaires. Pour la dernière décennie, on estime à une centaine le nombre de ces tirs dans la région. Fait remarquable : depuis l'accession de Mitterrand à la présidence, la quantité de tirs par campagne s'est considérablement accrue. C'est dire si la politique de dissuasion nucléaire est loin d'être remise en question. Sur ce terrain-là, la gauche trouve du reste une totale compréhension auprès de ses adversaires de droite.

Or Greenpeace a l'agaçante habitude d'organiser de grandes campagnes de protestations contre ces essais nucléaires. Ce n'est pas d'aujourd'hui que les services de renseignements tentent d'entraver les initiatives pacifistes. En 1972, le SDECE (l'ancêtre de la DGSE) torpillait le bateau Boy Roel utilisé par le mouvement néo-zélandais Peace Media pour empêcher la reprise des essais nucléaires à Mururoa. D'autres sabotages ont été envisagés en 1973 contre Greenpeace comme l'a révélé Bernard Stasi, ancien ministre de Pompidou. Depuis 1982, il semble bien que le service action de la DGSE ait organisé neuf tentatives d'attentats contre les antinucléaires.

Avec la publication du rapport Tricot, sensé apporter toute la lumière, on assiste à une superbe séance de blanchissage général. Tout le monde il est innocent. On se demande quels sont ces petits futés qui ont coulé le Rainbow Warrior sans que les agents de la DGSE ne s'en aperçoivent. Ils étaient pourtant sur place afin d'exercer une étroite surveillance sur Greenpeace et son bateau. Sans épiloguer sur les divers scénarios avancés, il semble de plus en plus vraisemblable que toute l'opération - sabotage compris - ait été commanditée à un haut niveau de responsabilité. Pareille entreprise ne démarre jamais sans l'accord du directeur général de la DGSE qui, lui-même, tâte le terrain auprès du Ministère de tutelle (la Défense). Qu'éventuellement les exécutants aient dépassé les véritables intentions des responsables reste une hypothèse plausible. Mais en tout cas : la mission de surveillance était pour le moins muclée, l'ordre est venu de très haut, tout sera fait pour étouffer le scandale car : "les services spéciaux français sont en cause et (...) il y a un intérêt national à les protéger" (Michel Poniatowski, ex-ministre de l'Intérieur, Le Monde, 28 août 1985).

P. Girardet



Usine BMW à Johannesburg. A droite : lors d'un meeting de protestation des travailleurs de BMW.

Afrique du Sud :

LA PEUR DES BANQUIERS

Samedi 30 août : une procession funéraire avance avec à sa tête le cercueil d'un garçon de 17 mois. Tué chez lui par une grenade lacrymogène des forces de l'ordre, il est, avec dix-sept autres Noirs, enterré dans la petite bourgade de Duncan Village, près de la ville industrielle de East London. C'est l'enterrement le plus important depuis le début de la révolte des opprimés, le 3 septembre 1984. 70 000 personnes se pressent dans un stade pour entendre les discours de pasteurs, de syndicalistes et de dirigeants communautaires.

Un jour plus tard, le dimanche 31 août, 63 000 mineurs du NUM (National Union of Mineworkers, Syndicat national des mineurs) se sont mis en grève dans sept mines différentes, pour demander des augmentations de salaire.

En dépit de leurs 650 morts (chiffre officiel), les opprimés se montrent plus combatifs et décidés que jamais. La nervosité des bailleurs de fonds internationaux a brusquement augmenté, tandis que le patronat sud-africain découvre son opposition à la politique du gouvernement raciste.

La fuite des capitaux

Durant des années, les représentants des banques et des multinationales présentes en Afrique du Sud ont rejeté toute mesure de retrait des investissements, de sanctions commerciales et de boycott économique. Selon eux, de telles mesures n'auraient eu que des effets négatifs : le gouvernement serait hérisé et des salariés noirs auraient perdu leurs emplois. Une politique "d'engagement constructif", combinée avec l'application de "codes d'investisseurs", était, d'après ces milieux, le meilleur moyen d'obtenir des réformes du système... sans tuer la poule aux œufs d'or. Mais voici que de nombreux banquiers - en contradiction avec leurs thèses précédentes - utilisent désormais l'arme économique.

L'Afrique du Sud a une dette extérieure de près de 19 milliards de dollars (47 milliards de francs). Grâce à ses exportations d'or, fournissant à peu près le 50 o/o de ses rentrées en devises, ce pays prévoit de dégager, pour l'année 1985, un excédent de 2,5 milliards de dollars sur sa balance financière. 12 mil-

liards de dollars de la dette extérieure sont cependant des prêts à court terme, libellés en dollars et en marks ouest-allemands, et arriveront à échéance à la fin de l'année. Compte tenu de la confiance accordée habituellement au régime par les financiers internationaux, ces prêts auraient dû être renouvelés sans autre. Les temps étant durs, la machine s'est bloquée. Des banques étrangères, en particulier américaines, refusent "(...) de renouveler des lignes de crédit à des emprunteurs sud-africains alors que les conflits raciaux dans le pays croissent" (International Herald Tribune, 31 août 1985). La Neue Zürcher Zeitung du 31 août 1985 n'a pas manqué de relever que : "Depuis Durban (lieu où Botha a tenu un discours rejetant des réformes immédiates, réd.), où Botha se vantait encore de ne jamais céder à la pression étrangère, la situation s'est peut-être modifiée de façon décisive. Car l'on ne peut manquer de constater que la pression exercée par le marché financier est plus directe et immédiate dans ses effets (...). La position de Pretoria pourrait devenir très inconfortable, dans la mesure précisément où ce rejet croissant de la politique d'apartheid sud-africain empêche l'étranger d'aider à diminuer les problèmes potentiellement graves de liquidités. Car, une telle aide équivaudrait, dans le langage politique populaire, à un financement de la répression en Afrique du Sud." Voilà des propos nets, étonnamment nouveaux.

Ils font écho à une récente déclaration du patronat sud-africain : "Notre survie dépend de ce que les changements structurels nécessaires soient entrepris, afin de préserver

des valeurs sociales, économiques et politiques." (Neue Zürcher Zeitung, 31 août 1985.)

L'espoir des négociations

Le régime raciste se trouve dans sa plus grave crise depuis cinquante ans. Cela ne signifie pas qu'il soit au bord de l'effondrement. Appuyé sur un appareil répressif très solide et une population blanche de 4,5 millions de personnes, largement décidée à maintenir ses privilèges, le régime dispose d'une marge de manoeuvres encore importante. Les bourgeoisies européennes et américaines savent donc qu'elles ont encore des chances d'obtenir l'ouverture d'un processus de "solution négociée", auquel l'ANC (Congrès national africain) participerait à part entière¹. Cette organisation est, en effet, la seule disposant d'une autorité suffisante pour un processus de négociation "contrôlé". L'ANC a d'ailleurs indiqué le vendredi 29 août qu'il prévoyait de "parler prochainement avec des hommes d'affaires sud-africains sur les possibilités de démanteler l'apartheid" (International Herald Tribune, 2 septembre 1985). Le même jour le Département d'Etat américain a, pour la première fois depuis 1980, indiqué que l'ANC est une composante indispensable pour toute négociation, et a réitéré la demande de libération de Nelson Mandela, son chef historique emprisonné depuis maintenant 23 ans.

Boycott total !

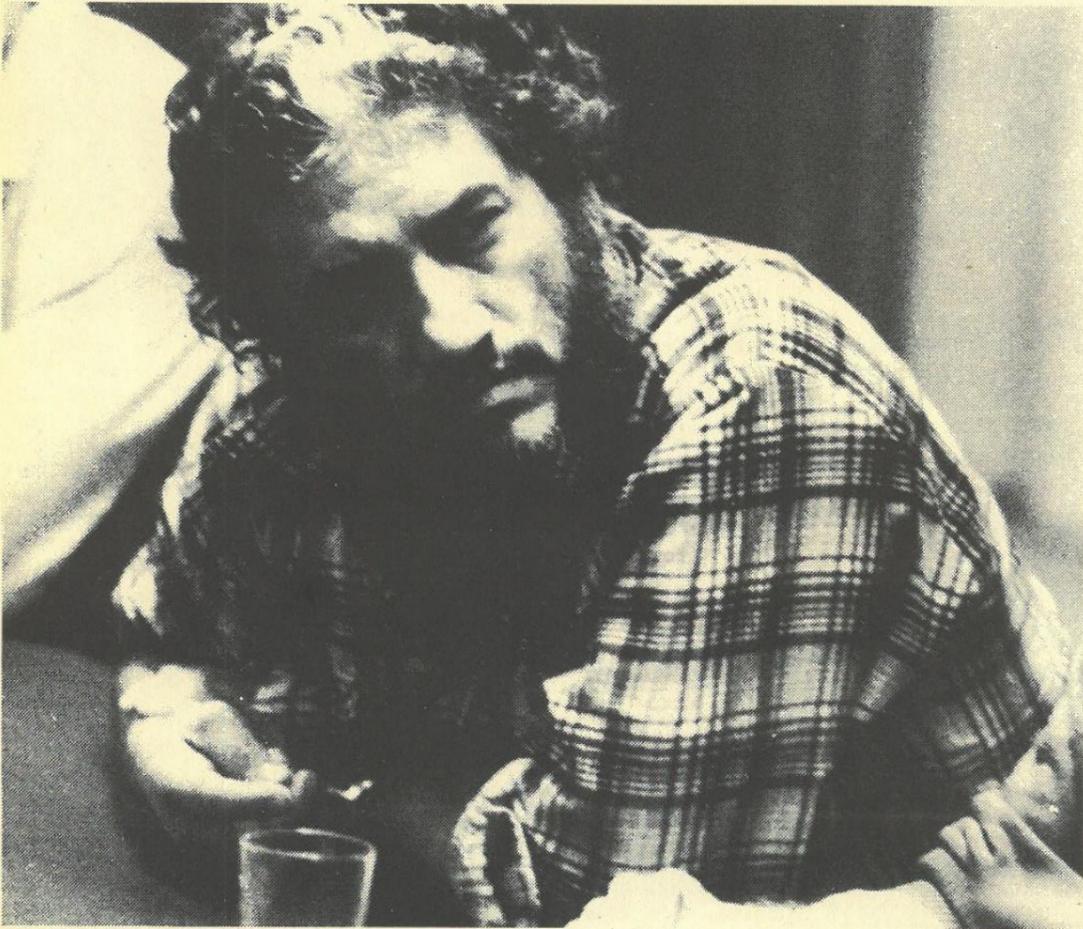
Quel que soit le déroulement des événements de ces prochaines semaines, la meilleure contribution à apporter à la lutte des opprimés africains est d'agir ici pour la rupture totale des relations économiques, politiques et culturelles avec le régime sud-africain !

A. Meylan

1. Le récent voyage de la délégation ministérielle européenne confirme ce point de vue. Cette délégation a déclaré qu'elle soumettrait un rapport sur la situation, mais ne réclamerait aucune sanction contre l'Afrique du Sud.

Pérou :

QUEL CHANGEMENT ?



Hugo Blanco à la tribune d'un meeting.

Le Pérou a depuis août son nouveau président : Alan Garcia, leader de l'Alliance populaire révolutionnaire américaine, une formation centriste. Mais ce pays se retrouve dans une situation terrible : une inflation qui galope vers les 200 o/o, une dette extérieure de 13,5 milliards de dollars (33 milliards de francs), un niveau de vie aussi bas qu'il y a vingt ans, un chômage affectant 58 o/o de la population active. Le nouveau président a promis que les choses changeront. Il est à craindre cependant que les travailleurs n'aient que les miettes de quelques réformes. Hugo Blanco, dirigeant du Parti révolutionnaire des travailleurs, explique ici comment la gauche peut résister et resserrer les rangs.

* Quel bilan tires-tu des élections du 14 août ?

Hugo Blanco : Le peuple a voté pour un changement, mais pas pour un changement radical. Les Péruviens en ont eu assez d'être gouvernés par une droite aux ordres des grandes entreprises capitalistes, mais en votant pour l'Alliance populaire révolutionnaire américaine (APRA) en majorité, ils ont montré qu'ils n'ont toujours pas compris que l'unique moyen de sortir de la crise, où nous a jetés l'impérialisme, est de rompre notre dépendance.

* Quelle doit être l'attitude de la gauche face à ce gouvernement de l'APRA ?

— Elle doit arriver à convaincre la majorité qu'en finir avec la misère et la répression croissantes signifie des transformations profondes, voire douloureuses. Cependant, elle doit savoir que l'APRA, qui a la confiance de cette majorité, va tenter de réaliser des réformes superficielles.

Face à cela, la gauche doit élaborer une tactique d'indépendance de classe axée sur la défense réelle des intérêts des travailleurs, et qui lui permette de s'ériger en alternative claire au réformisme inefficace de l'APRA. Nous n'appuyons donc pas un gouvernement dont on sait qu'il capitulera de toute façon de-

vant les ennemis du peuple. Ce qui ne signifie pas pour autant que nous allons critiquer tous azimuts ses réformes.

A nier qu'il y ait eu un changement par rapport au gouvernement précédent¹ nous nous priverions inutilement du soutien des masses. Il faut donc plutôt travailler avec elles pour que les réformes soient plus profondes et qu'elles aient une application réelle. Si nous y arrivons ce sera autant d'avance pour le peuple. Si l'APRA s'arrête, il y aura confrontation.

Ce gouvernement constitue un sérieux défi pour la gauche qui doit arriver à maintenir l'indépendance des organisations de masse par rapport à l'Etat bourgeois. L'APRA est le plus ancien parti du Pérou. Depuis longtemps, il a su gagner et conserver la direction du mouvement de masses. Il sait combiner les méthodes démocratiques à l'utilisation du pistolet et des menottes. Il va certainement utiliser les ministères du Travail et de la Police pour bien garder les organisations en main. En outre, bien des secteurs populaires vont penser que le gouvernement sera plus accessible à leurs demandes, surtout si elles sont formulées par une direction

apriste.

La gauche ne pourra résister,

si elle reste divisée et continue de faire si peu de cas de la volonté démocratique des masses. Elle a tendance à sous-estimer le profond respect qu'ont les masses pour la démocratie. Les travailleurs refusent de voir imposer à la tête des organisations des cadres de partis. La gauche doit combattre le bureau-

INTERVIEW D'HUGO BLANCO, DIRIGEANT DU PRT

cratisme, ce n'est qu'à ce prix qu'elle évitera que les organisations soient à la remorque du gouvernement bourgeois.

* Qu'est-ce que la Izquierda Unida (IU, gauche unie) ? Devra-t-elle se transformer en parti unifié ?

— La Izquierda unida regroupe la majorité des militants des syndicats, des quartiers, des secteurs étudiants et paysans. Chaque jour, ils avancent les revendications immédiates de notre peuple tout en sachant que la seule issue pour notre pays est le socialisme. Ce sont eux qui dirigent et vont diriger la révolution péruvienne.

Malheureusement la direction de la IU est loin d'être à la hauteur des exigences de cette avant-garde et n'a guère été plus, jusqu'à présent, qu'un front électoral aux méthodes très antidémocratiques.

Quant à savoir si elle doit se transformer en parti unique, il faudrait d'abord qu'elle soit le front qu'elle prétend être, un front qui pratique la démocratie interne et qui centralise réellement les luttes.

* Les secteurs révolutionnaires de la IU pensent-ils converger en un seul parti ? Si oui, à quelles conditions et quelles sont les forces concernées ?

— Je crois que c'est possible et nécessaire. Le PUM, l'UNIR² et aussi le PRT et Voz comunista, qui ne sont pas représentés à la direction de la IU, doivent former une étroite alliance révolutionnaire s'ils veulent maintenir l'indépendance du mouvement de masse face au gouvernement. C'est une tâche im-

mense qui dépasse les forces d'un seul parti. Et si cette alliance débouche sur une action et un programme commun, alors nous aurons les bases pour un parti révolutionnaire.

* Que penses-tu du Sendero luminoso (SL, Sentier lumineux) et du MRTA³ ?

— La tâche des révolutionnaires est d'améliorer le mouvement de masse qui, au Pérou, connaît une longue tradition de développement. Or, SL et MRTA agissent en marge de ce mouvement, ce qui n'a aucune justification. Cependant, on ne peut parler de ces mouvements sans évoquer la féroce répression que l'Etat bourgeois a organisée contre eux et une grande partie du peuple sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Nous devons faire plus que dénoncer cette répression et organiser un vaste mouvement de masse pour la freiner.

Propos recueillis par
"Combate socialiste"
organe du PRT péruvien

1. Coalition de droite composée de l'Action populaire et du Parti populaire chrétien.

2. Parti d'unification mariateguiste et Union nationale de la gauche révolutionnaire.

3. MRTA, Mouvement révolutionnaire Tupac Amaru.

notes ... notes ... notes ... notes ... notes ... notes ... notes

Etats-Unis :

ATT bat les records de licenciements

La multinationale américaine ATT, numéro un mondial des télécommunications, vient d'annoncer son intention de licencier 24 000 personnes. Un record dans le monde industriel nord-américain ! Pourtant, en ce domaine, une forte concurrence existe. Commodore, l'un des tout premiers fabricants de micro-ordinateurs, réduit de 15 o/o ses effectifs et Ford, numéro deux de l'automobile, a annoncé un dégraissage de 20 o/o.

Et pourtant, les profits des entreprises américaines ont été, l'an dernier, au beau fixe. Mais le plus étonnant, c'est qu'ATT s'était réorienté vers l'information. Rappelons-nous, Mitterrand bavant, à Silicon-Valley, démontrant l'avenir de l'électronique de pointe, porteuse d'emploi pour l'avenir. Nul ! Non seulement cette branche n'a pas créé

d'emploi lors de l'éphémère reprise, mais en plus elle licencie à tour de bras dès les premiers revers économiques.

Grande-Bretagne :

Campagne pour l'amnistie des mineurs grévistes

La campagne pour l'amnistie des mineurs britanniques licenciés et emprisonnés lors de la grève de 1984/1985 bat son plein. Les messages de soutien et les dons émanant du mouvement ouvrier international doivent être envoyés au plus vite. En effet, 671 mineurs n'ont toujours pas été réintégrés à leur poste de travail et 80 mineurs sont toujours en prison.

Les députés travaillistes de gauche du "Campaign Group" ont décidé d'introduire un projet de loi d'amnistie devant les Communes qui viserait à annuler les procédures judiciaires contre tous ceux qui ont été condamnés à une amende ou

emprisonnés pour leur participation à la grève. Ce projet de loi n'a aucune chance d'être adopté actuellement, mais les députés travaillistes espèrent qu'il pourra servir d'axe de bataille pour une campagne d'ensemble du Parti travailliste et des syndicats. Entre temps, un comité parlementaire a fait connaître ses critiques à peine voilées du patron des Charbonnages britanniques face à l'intransigeance de ce dernier et à son refus catégorique de réintégrer les mineurs concernés.

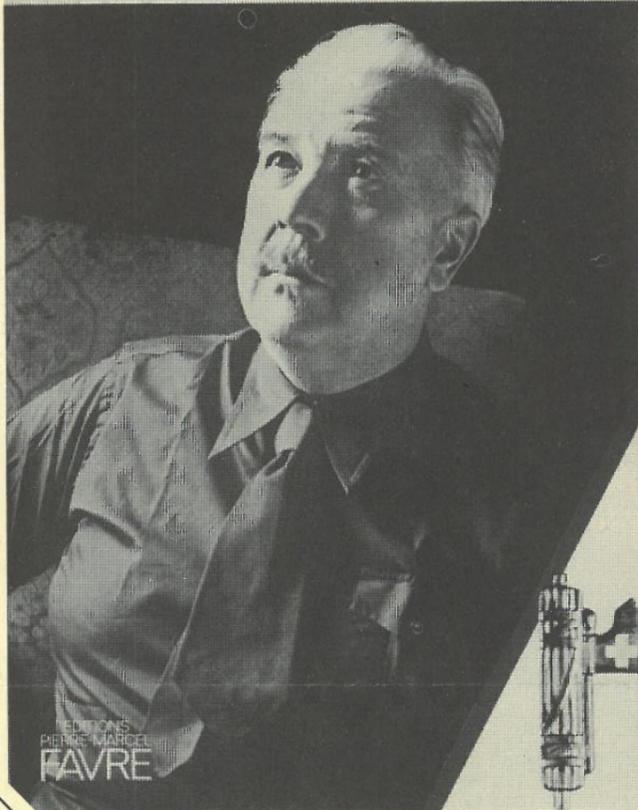
Dans la plupart des régions, le Syndicat national des mineurs (NUM) intervient au côté des comités de soutien qui mènent campagne pour l'amnistie. Les militantes de "Femmes contre les fermetures de puits" en font leur campagne centrale.

Les dons peuvent être envoyés au Fonds de solidarité des mineurs, numéro de compte 30 000 009, Co-op Bank plc, West Street, Sheffield, Grande-Bretagne.

Entre-deux-guerres :

Fascisme helvétique

Claude Cantini
LE COLONEL FASCISTE
SUISSE, ARTHUR FONJALLAZ



L'entre-deux-guerres est une période fertile de l'histoire suisse. Lutttes sociales et politiques, crise économique et chômage ont suscité une "fermentation" dont un des sous-produits fut l'avènement du frontisme, ce fascisme suisse made. Longtemps négligé par l'historiographie officielle, cette partie de notre histoire refait surface grâce aux travaux d'historiens et de journalistes intéressés par le fonctionnement de la démocratie helvétique en temps de crise. L'un de ceux-ci, Claude Cantini, infirmier en psychiatrie mais passionné d'histoire contemporaine, a publié une étude fouillée¹ consacrée au colonel fasciste suisse Arthur Fonjallaz. Nous lui avons ouvert nos colonnes pour la présentation de son ouvrage. Les intertitres sont de la rédaction.

Entre 1925 et 1945, les Suisses ont eu l'occasion d'entendre le bruit que faisaient les partisans indigènes du fascisme. Cette propagande réactionnaire ne doit pas être oubliée (des bourgeois sont encore parmi nous...), même si la cinquantaine de mouvements extrémistes ne sont jamais parvenus à exercer une influence directe sur les institutions helvétiques.

Naissance de la Fédération fasciste suisse

Parmi ces mouvements, en grande majorité d'influence national-socialiste, la **Fédération fasciste suisse (FFS)** fondée en 1933 par le colonel vaudois Arthur Fonjallaz, d'obédience mussolinienne, a eu au moins le mérite d'annoncer ouvertement sa couleur, sans se cacher, comme bien d'autres groupements similaires, derrière des

adjectifs équivoques et attrapenigauds comme **patriotique et national**.

Cette "franchise" et le caractère fantasque et versatile de son fondateur ont peut-être freiné le mouvement Fonjallaz dans sa tentative de recrutement de masse (le nombre de membres n'est pas arrivé aux 4000), mais son implantation — pendant trois ans — dans des régions comme le Jura bernois, le Valais et le Tessin a été importante. Une partie des troupes du colonel a du reste continué à militer, jusqu'en 1943, dans d'autres mouvements de tendance fasciste.

L'impact réel de la FFS doit être en outre évalué à l'aune de la subversion fasciste des années trente, en tenant compte du fait que la pomme helvétique logeait déjà en son sein deux importants noyaux réactionnaires d'importation étrangère. N'oublions pas en effet que le 26 o/o des 127 000 Italiens domiciliés en Suisse était inscrit — avec plus ou moins de conviction il est vrai — aux 21 faisceaux fascistes créés en Suisse et que le 25 o/o des Allemands (environ 100 000 au total) était aussi membre d'une quinzaine d'organisations (dont le NSDAP), strictement contrôlées par Berlin.

Passons sur l'initiative antimaçonnique dont le colonel Fonjallaz a été le principal moteur et arrêtons-nous un instant sur les questions que soulève l'utilisation, par les défenseurs attirés de notre démocratie (pensons en particulier au colonel Masson), d'un

fasciste ouvertement déclaré comme Arthur Fonjallaz pour des activités de renseignements politico-militaires dans les deux pays de l'Axe, à un moment déterminant pour l'avenir de notre pays, la guerre étant dans l'air.

Il semble que cette maladresse ait été facilitée par la nécessité dans laquelle notre service de renseignements se trouvait de faire flèche de tout bois. C'est ainsi que le colonel Fonjallaz a pu devenir un agent double, jusqu'à son arrestation en 1940.

La bourgeoisie pas innocente

Pour nous, au contraire, ce choix découle d'une logique politique qui imprégnait (et imprègne encore aujourd'hui) la "caste" militaire helvétique. Rappelons que des perles de démocratie comme René-Henri Wüst (membre actif de l'Union nationale de Georges Oltremare) et Eddy Bauer (profranquiste convaincu) ont été mobilisés dans le service de renseignements de l'armée.

Si la vie d'Arthur Fonjallaz (1875-1944) a été en soi un échec, la tolérance que la bourgeoisie suisse a démontrée à son égard (comme du reste à l'égard de tous les autres mouvements qui prônaient une prétendue rénovation nationale) lui a certainement fourni une aide objective.

C'est le prix que la Suisse officielle et fortunée a bien voulu payer dans l'illusion d'être débarrassée du "danger rouge". Le rôle joué à ce niveau par les troupes de Fonjallaz, et par toutes les autres, témoigne donc d'une dangereuse tendance de nos classes dirigeantes à faire effectivement, en certaines occasions historiques, flèche de tout bois pour sauvegarder leurs privilèges.

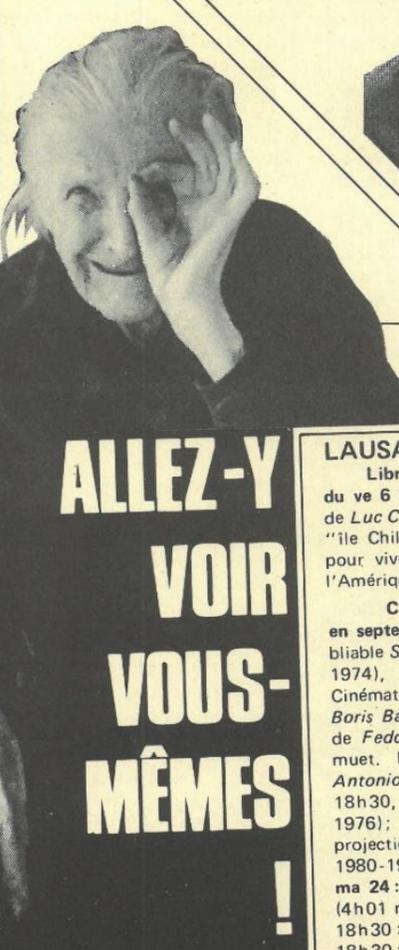
L'auteur tient à préciser enfin que s'il a choisi d'étudier le cas Fonjallaz, c'est en tant qu'antifasciste et non en sa qualité d'infirmier psychiatrique. C'est au cours de ses laborieuses recherches qu'il a découvert que son personnage était né dans l'établissement où il travaille depuis 1954.

Comme quoi le monde est vraiment petit.

Claude Cantini

1. Claude Cantini. *Le colonel fasciste suisse, Arthur Fonjallaz*. Editions Pierre-Marcel Favre, Lausanne, 1983, 216 pages.

Claude Cantini, né en Toscane, y a suivi des études techniques. Dès 1954, il a fréquenté l'École pour infirmiers psychiatriques et obtenu le diplôme de la Société suisse de psychiatrie. Passionné d'histoire contemporaine, l'auteur a consacré son temps libre à l'analyse des activités politiques d'extrême droite durant les années trente. Il a déjà publié à ce sujet, en 1976, *Le fascisme italien à Lausanne (1920-1943)*.



ALLEZ-Y VOIR VOUS-MÊMES !

LAUSANNE

Librairie — Galerie Basta, 4, Petit-Rocher du ve 6 sept. au sa 5 oct. : exposition des photos de Luc Chessex "Nicaragua" et de Philippe Maeder "île Chiloé, Chili". Expo dans le cadre de "L'art pour vivre", semaine culturelle de solidarité avec l'Amérique centrale.

Cinémathèque, Casino de Montbenon en septembre : films de Yougoslavie, dont l'inoubliable *Sweet Movie*, de Dusan Makavejev (France, 1974), ve 20 sept., 20h30, sa 21 sept., 15h au Cinématographe. Films d'URSS, principalement de Boris Barnet (né en 1902, se suicida en 1965), et de Fedor Ozep (1895-1949) et des classiques du muet. Films du couple de cinéastes portugais Antonio Reis et Margarida Cordeiros : lu 16 sept., 18h30, ma 17, 20h30 : *Tras os montes* (1975-1976); lu 16, 20h30, ma 17, 18h30 : *Ana*. Et projection du film *Heimat*, de Edgar Reitz (RFA, 1980-1984) : à 18h30, lu 23 : Partie I (4h27 min.); ma 24 : Partie II (3h52 min.); me 25 : Partie III (4h01 min.); je 26 : Partie IV (2h56 min.). ve 27, 18h30 : Partie I; sa 28, 15h : Partie II; sa 28, 18h30 : Parties III et IV. Rens. (021) 20 93 46.

Théâtre Municipal de Lausanne je 26, ve 27, sa 28 sept., je 3, ve 4, sa 5 oct. : le Collectif Théâtre Onze présente *Knepp*, de Jorge Goldenberg (Argentine, 1983/84), mise en scène de Sylvain Corthay et Jacqueline Morlet, en coproduction avec le Théâtre de la Toison d'Or à Paris.

Cinéma de la Grande Salle, CHEXBRES à 20h30. ma 10, me 11 sept. : *Meurtre dans un jardin anglais (The draughtsman's contract)*, de P. Greenaway (GB, 1982). ve 13, sa 14 (aussi à 16h.) : *Les lois de l'hospitalité*, avec Buster Keaton (USA, 1923). ma 17, me 18 : *Les Favoris de la lune*, d'Otar Iosseliani (France, 1984). ma 24, me 25 : *No man's land*, d'Alain Tanner (Suisse, 1985).

YVERDON

L'Echandole, Château d'Yverdon sa 21 sept., 20h30 : la Compagnie Co Incidence présente *Combinaison pour dames et un homme seul*, mise en scène et chorégraphie Joselle Novveraz. Fr. 12.—, ét., appr. Fr. 8.—. (024) 21 47 74.

GENÈVE

7e de Saint-Gervais, MJC, 5, rue du Temple du me 18 sept. au sa 5 oct., 20h30 : le Théâtre

Ephémère présente *Trio*, de Kado Kostzer (auteur argentin), mise en scène de Martine Bührer.

Musée Rath

jusqu'au di 27 oct. : exposition *Trésors de l'Islam*. Le programme du FESTIVAL DE LA BATIE 85 a paru dans *L'Hebdo* et la *Tribune de Genève*. Signalons les concerts de la Radio Suisse Romande "Espace 2", avec entrée libre dès 21h30 : lu 9 sept., 22h40, musique africaine, *Xalam* (Sénégal); ma 10 22h40, musique espagnole, *Toti Soler* — Pedro Javier Gonzales; me 11, 23h : rock, *Züri West*, *Smirnoff*, *Club de Rome*; je 12, 23h : rock, *Crime and City Solution*; ve 13, 23h : rock, *Sam Frank* et musique africaine, *Wango Wango*.

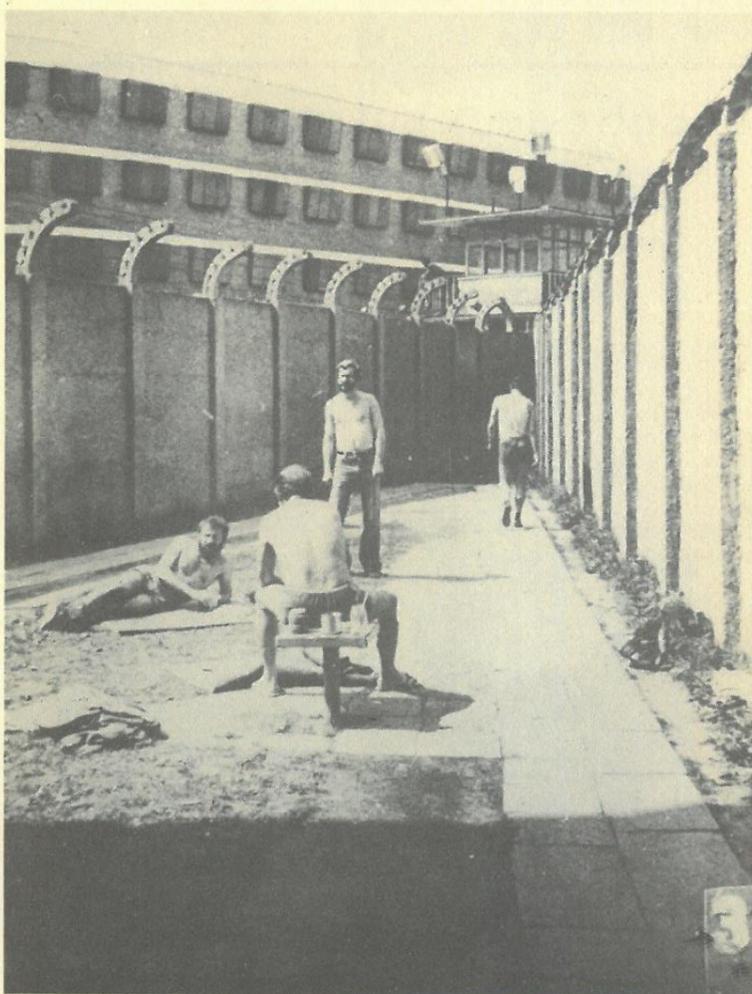
ET SUR VOS ÉCRANS, *Meurtre dans un jardin anglais (The draughtsman's contract)*, de Peter Greenaway (GB, 1982), c'est très bien; *Le thé au harem d'Archimède*, de Mehdi Charef (France, 1985); *La forêt d'émeraude*, de John Boorman.

Et si vous préférez rester chez vous, vous pouvez lire *KALIBU*, nouveau mensuel qui vous offrira un autre regard sur l'Afrique et le monde noir. Abonnement (1 an) : Fr. 25.—. *KALIBU*, c.p. 2054, 1002 Lausanne, CCP No 10-4371-5.

Pologne :

«Solidarność»

domine l'état spirituel de la nation»



Dans une cour de prison polonaise. De gauche à droite : Wujek, Kuron, Dymarski, Rulewski.

* INTERVIEW DE CLIVE LOERTSCHER *

Après sa libération des prisons polonaises, Clive Loertscher répond aux questions de La Brèche. Cinq ans après les accords de Gdansk, Solidarność vit et résiste. Les récentes manifestations qui ont ponctué cet anniversaire en Pologne même sont là pour le rappeler. Clive témoigne de ce qu'il a vu et vécu dans les geôles de Jaruzelski, de ses discussions avec des sympathisants du syndicat dissous : un immense espoir, une force que la dictature bureaucratique n'arrive pas à écraser. Clive est rentré, mais des syndicalistes, des jeunes, des membres de Solidarność sont encore en prison. La campagne pour la libération des prisonniers politiques doit se poursuivre, sans relâche. Le PSO y contribuera. Nous remercions Clive Loertscher pour l'entretien qu'il nous a accordé.

La Brèche : Peux-tu nous raconter les circonstances de ta libération ?

Clive Loertscher : On m'a relâché dans l'après-midi du 25 juillet. Au milieu de la matinée, un gardien m'avait demandé de paqueter mes affaires. Mais je n'avais alors aucune idée de ce qui allait se passer. Une heure plus tard seulement, on m'a dit que j'étais remis en liberté. Ont alors suivi les formalités de départ (fouilles, restitution des affaires personnelles, etc.).

* Sais-tu au fond pourquoi on t'a libéré alors qu'une nouvelle période de détention venait d'être décidée une dizaine de jours plus tôt ?

— Dans un tel système politique, il est extrêmement difficile de savoir qui prend les vraies décisions et pour quelles raisons. Je pense néanmoins qu'il y a eu deux raisons au moins qui ont forcé les autorités polonaises à me relâcher :

1. la pression publique en Suisse. La très large campagne de soutien en ma faveur a sans doute montré aux autorités polonaises que plus ma détention durerait, plus la pression serait forte. Au moment où le gouvernement Jaruzelski tente de faire croire à l'opinion occidentale que la "normalisation" va bon train, un cas comme le mien attire l'attention sur la réalité de l'opposition en Pologne et sur son ampleur. A travers le soutien que des milliers de personnes m'apportaient, on reparlait aussi dans la presse des centaines de milliers de travailleurs, d'étudiants, d'intellectuels qui

continuaient la lutte pour le respect des Accords de Gdansk...

A ce propos, je remercie ici tous ceux qui ont pris part à cette campagne de soutien, en particulier les militants du PSO qui n'ont pas ménagé leurs efforts d'après ce que j'ai découvert à mon retour.

2. la pression de la diplomatie suisse. Face à cette campagne en Suisse, le Département des Affaires étrangères ne pouvait pas rester passif, au risque de débats politiques embarrassants (comme l'a montré le débat au Conseil national en juin). Face aux Polonais, la diplomatie suisse pouvait justifier une attitude plus ferme en invoquant "l'émotion" que suscitait mon cas en Suisse. Une fois connu le renouvellement de trois mois de ma détention, le Département a décidé qu'il rappellerait son ambassadeur de Varsovie, mesure assez énergique pour la diplomatie suisse (la seule fois à ma connaissance où une telle chose intervint depuis 1945 fut à l'occasion de l'exécution des cinq militants basques par Franco en 1975). La proximité du dixième anniversaire des Accords d'Helsinki a sans doute également joué un rôle. Au moment où Jaruzelski tente de reprendre des relations avec les pays occidentaux qui avaient participé aux sanctions après l'état de guerre, cela n'aurait pas fait bien dans le paysage qu'un pays neutre et modéré comme la Suisse rappelle son ambassadeur...

On peut donc affirmer que la pression de l'opinion publique est

Quelle campagne pour les prisonniers politiques ?

La direction de Solidarność a décidé que le mois de novembre serait consacré à une campagne pour la libération de tous les prisonniers politiques. Cette campagne doit évidemment être reprise chez nous par toutes les organisations qui soutiennent la lutte de la société polonaise. Je souhaite d'ailleurs que l'effort important qui a été fait en ma faveur se reporte maintenant sur les prisonniers politiques en Pologne — ou ailleurs évidemment.

Pratiquement, cela devrait se faire par des assemblées publiques, auxquelles je participerais évidemment avec plaisir. Mais aussi par de nouvelles campagnes d'adoption de prisonniers, c'est-à-dire l'envoi à eux et à leurs familles de messages de soutien. J'ai pu constater moi-même à quel point cela est important pour le moral — et l'un de mes compagnons, déjà emprisonné en 1982/1983, m'a dit un jour le bien que lui avaient fait alors les dizaines de cartes reçues par lui et sa famille de France, de Suède ou d'ailleurs. A mon avis, il faut aussi reprendre sérieusement la question des pressions que les gouvernements occidentaux peuvent faire, à la lumière de l'expérience sud-africaine. Car Varsovie a un besoin vital d'argent — et il faut faire comprendre aux banquiers et aux gouvernements qu'il ne sert à rien de gaspiller de l'argent en Pologne si la situation actuelle n'évolue pas. Sans le contrôle des travailleurs et de leur syndicat Solidarność sur la gestion économique du pays, aucune amélioration sérieuse n'est envisageable.

Clive Loertscher

toujours un facteur décisif face à ces pays, même si cela prend du temps. Il faut s'en souvenir lorsqu'il s'agit de défendre des mili-

tants emprisonnés, en Pologne, en Turquie, au Chili ou ailleurs !

* Au fond, que cherchaient les autorités polonaises en te gardant en prison ?

— Deux choses. D'abord essayer de me soutirer des renseignements sur les activités de soutien à Solidarność à l'étranger. Questions qui ont occupé au moins la moitié des interrogatoires, et auxquelles j'ai systématiquement refusé de répondre. Ensuite, intimider, à travers moi, les militants syndicaux ou autres qui continuent à entretenir des liens avec la société polonaise. J'espère qu'ils n'y sont pas parvenus... Et je tiens à rappeler ceci : les accords internationaux signés par la Pologne (Déclaration universelle sur les droits de l'homme de l'ONU, Accords d'Helsinki) garantissent la libre circulation des personnes et des idées. Sans parler évidemment des exigences élémentaires de la solidarité syndicale et politique !

* Comment ressentait-on en prison la présence des détenus politiques ?

— Dans le pavillon III de Rakowiecka, il y avait sans doute près d'une centaine de prisonniers politiques. Chaque soir, après l'extinction des feux, fusaient des fenêtres le cri : "Bonne nuit, Solidarność !", suivi de "Bonne nuit les malfaiteurs !", à l'intention des droits communs. Ces derniers répondaient : "Bonne nuit Solidarność !" Que dire de plus pour illustrer l'ambiance — et la détermination de ces gens ?

* Quel jugement portes-tu sur la situation actuelle en Pologne ?

— Dans une interview récente, Geremek (conseiller de Solidarność) affirme que "Solidarność domine à peu près ce qu'on pourrait appeler "l'état spirituel" de la nation". Kuron, quant à lui, déclare dans Libération (30 août 1985) : "L'opposition est devenue un phénomène de masse. Les leaders d'opinion (...) sont maintenant des centaines de milliers (...) Ce phénomène d'élargissement, de "massification" des élites se produit pendant les révolutions et meurt ensuite. Mais en Pologne il dure." (C'est moi qui souligne.) C'est là l'élément essen-

tiel de la situation actuelle, et il ne faut jamais l'oublier. C'est la première fois dans l'histoire des pays "au socialisme réellement existant" qu'un tel événement se produit et persiste. Mais personne ne peut dire sur quoi cela va déboucher. Il est cependant certain que Jaruzelski et le POUP n'ont ni les moyens politiques, ni les moyens économiques de gagner une partie significative de la société polonaise. Une répression continue, mais trop choquante pour l'opinion occidentale, permet au gouvernement d'entraver les activités de Solidarność et de l'opposition en général, sans plus. Mais il est également évident que les difficultés croissantes de la vie quotidienne (baisse de 30 o/o environ de la production depuis 1981...) empêchent une partie des gens de militer activement. Mais leur haine du régime persiste, s'accroît même si cela est encore possible. La direction de Solidarność et toute l'intelligentsia appellent constamment le gouvernement à des négociations. Un refus trop durable de ce dernier peut mener à des explosions sociales incontrôlées, du type des marches de la faim de l'été 1981. Là est le danger, car à cette occasion, le pouvoir pourrait alors exterminer physiquement ces dizaines de milliers de militants aguerris, surgis depuis 1980... Dans ce contexte, notre solidarité active est essentielle, pour soutenir moralement et matériellement l'opposition dans cette phase difficile. Et surtout pour montrer à Jaruzelski et à sa bande de cyniques qu'ils ne pourront pas se payer le bain de sang dont ils auraient besoin pour extirper pendant plusieurs générations les espoirs nés d'août 1980.

Une caution de 75 000 francs a dû être versée pour obtenir la libération de Clive Loertscher. Son paiement est pris en charge par le mouvement syndical ainsi que par le Collectif de défense pour la libération de Clive Loertscher. Un appel financier est lancé pour réunir cette somme. Versez vos dons au CCP 10-152 10-0, Collectif de défense pour la libération de Clive Loertscher, Lausanne.